



PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE



Rapport d'activité des services de l'État

2017



Avant-propos



Le rapport d'activité qui vous est présenté aujourd'hui dresse le bilan d'un an d'action des services de l'Etat en Seine-et-Marne. Il s'inscrit dans l'exigence de transparence sur l'action de l'administration et l'utilisation des fonds publics. Au-delà de l'exercice formel tel que le prévoit le code général des collectivités territoriales, il s'agit dans ce document, autour des grandes missions de l'Etat, de décliner l'activité de ses services et leur investissement au bénéfice d'un territoire et de ses habitants.

A une compilation exhaustive des rapports d'activités des différents services, j'ai préféré une présentation qui s'articule autour de 8 thématiques qui expriment, au quotidien, leur engagement :

- *Garantir la sécurité et la protection des populations ;*
- *Veiller au respect des lois et des libertés publiques et au bon fonctionnement de la démocratie ;*
- *Accompagner la dynamique départementale ;*
- *Aménager un territoire durable et dynamique ;*
- *Garantir la cohésion sociale ;*
- *Promouvoir l'éducation, l'accès à la culture et les actions en faveur des jeunes ;*
- *Assurer la gestion financière et fiscale ;*
- *L'Etat en mouvement.*

L'implication des services de l'Etat consiste aussi à anticiper et à créer les conditions favorables à l'émergence de projets qui vont contribuer à construire le futur de la Seine-et-Marne et à répondre aux enjeux de la dynamique démographique que connaît ce département, en conseillant et en soutenant les élus et les porteurs de projet. A ce titre, l'ouverture de « Villages Nature », à l'été 2017 est représentative de ce positionnement de l'Etat, fédérateur et promoteur d'initiatives innovantes.

Mais il ne peut y avoir d'action efficace que si la sécurité de la population est assurée et, là encore et de manière d'autant plus cruciale, le rôle d'impulsion de l'Etat est primordial : la délinquance et la criminalité, lutte contre la radicalisation, lutte en matière de sécurité routière et de sécurité civile mobilisent en permanence les différents services pour que le « vivre ensemble » dans une société apaisée demeure le fondement de notre contrat social.

Cette vigilance et cet effort d'adaptation permanents sont au cœur de l'action de l'Etat et vont continuer de la guider.

*Béatrice Abollivier
Préfète de Seine-et-Marne*

SOMMAIRE

Garantir la sécurité et la protection des populations 7

- Œuvrer en faveur de la sécurité publique..... 7
- Œuvrer pour la sécurité routière des seine-et-marnais..... 9
- Garantir la sécurité civile..... 10
- Protéger les populations des différents risques..... 11
- Lutter contre la fraude..... 13

Veiller au respect des lois et des libertés publiques et au bon fonctionnement de la démocratie 15

- Elections, une année chargée..... 15
- Intercommunalité : actualisation et rationalisation..... 15
- Un accueil des étrangers assuré, des naturalisations en progression..... 17

Accompagner la dynamique départementale 19

- Faciliter l'accès au marché du travail..... 19
- Encourager le développement économique..... 21
- Soutenir les entreprises en difficulté..... 22
- 2017, une nouvelle année de crise agricole qui a nécessité le soutien de l'Etat..... 23

Aménager un territoire durable et dynamique 25

- Logement et hébergement : un investissement important en faveur du logement social, de l'habitat privé et des gens du voyage..... 25
- En 2017, de grands projets réalisés et d'autres initiés..... 26
- Une planification actualisée en matière de transition énergétique..... 27

Garantir la cohésion sociale 29

- Politique de la ville : investissement pour les quartiers prioritaires et en faveur de la rénovation urbaine..... 29
- Des actions multiples de prévention des inégalités sociales..... 30
- L'accueil puis l'intégration des étrangers..... 32

Promouvoir l'éducation, l'accès à la culture et les actions en faveur des jeunes

35

- L'ensemble des acteurs engagés au service de l'Education..... 35
- La politique culturelle a été en 2017 plus massive et mieux distribuée sur le territoire..... 36
- Agir sur les inégalités sociales..... 38

Assurer la gestion financière et fiscale

41

- Le recouvrement des recettes publiques..... 41
- Le contrôle et exécution des dépenses publiques locales..... 42
- Un rôle moteur de conseil aux ordonnateurs départementaux..... 42

L'Etat en mouvement

45

- Poursuite du mouvement de simplification administrative..... 45
- Amélioration continue du service rendu aux usagers..... 48

Annexes : Illustrations d'un territoire à forts enjeux

49

Garantir la sécurité et la protection des populations

Parce qu'elle est une condition préalable à l'exercice de toutes les libertés publiques et par conséquent au bon fonctionnement de la démocratie, la sécurité des biens et des personnes constitue l'une des priorités des actions de l'Etat. Le Préfet est au cœur de cette mission régalienne. Face à la multiplication des risques, il joue par ailleurs un rôle central en matière d'anticipation et de traitement des situations de crise, quelle que soit leur nature. Pour ce faire il coordonne l'ensemble des services de l'Etat. En 2017, la sécurité et la protection des personnes sont restés un axe prioritaire de l'action des services de l'Etat.

Ouvrer en faveur de la sécurité publique

Lutter contre la délinquance

- **Résultats 2017** : Une délinquance stable ou légèrement en hausse selon les zones de compétences des forces de sécurité intérieure (FSI) avec une hausse significative du taux d'élucidation en zone gendarmerie

En zone police, la délinquance générale ainsi que les faits constatés sont en baisse en 2017 de 0.3%, et 2.4 % soit 190 et 672 faits en moins par rapport à 2016. Néanmoins les faits élucidés étaient également en baisse de 3.1%, soit 738 faits en moins par rapport à l'année 2016. Cela a conduit à une baisse de - 6.6 %, soit 706 mis en cause en moins (20 680 en 2016 contre 19 305 en 2017) dont 579 écroués (+17,44%).



La gendarmerie a enregistré 17 016 faits de délinquance au cours de l'année 2017, soit une augmentation de +3,8 % (+625 faits) par rapport à 2016. Face à cette évolution, l'action résolue des unités de gendarmerie a conduit à une hausse significative du taux d'élucidation, qui s'établit à 46 %.

- **Lutter au quotidien contre la délinquance et les trafics**

La lutte contre le trafic d'armes a été efficace. L'action des services a permis d'agir contre la détention illégale d'armes. Ainsi, en zone police, 4 armes de guerre, 86 autres armes longues, 72 armes de poing et 25 autres armes à feu ont été saisies.

Les unités de la gendarmerie départementale de Seine-et-Marne ont saisi dans le cadre de procédures judiciaires : 10 armes de poing ; 78 armes longues ; 23 autres types d'armes (taser, pistolets d'alarme..) ; 105 armes blanches et 18 bombes lacrymogènes.

En matière de trafic de stupéfiants, on constate une hausse des affaires. **En zone police**, le nombre



d'infractions liées aux stupéfiants s'élèvent à 4 976 faits soit une baisse de 1.21% par rapport à 2016 (61 faits en moins). L'élucidation de faits de trafic de stupéfiants connaît une hausse importante (+37,2%) avec 42 trafics supplémentaires démantelés en particulier sur les circonscriptions de Villeparisis (+433%, de 3 à 16 faits), Melun (+66.7%, de 12 à 20 faits) et Moissy Cramayel (+125%, de 8 à 18 faits) avec 174 mis en cause (+ 13 interpellés par rapport à 2016). Les procédures d'usage-revente sont également en hausse (+15,9%) soit 64 faits supplémentaires recensés sur la plupart des circonscriptions.

En zone gendarmerie, 1359 infractions à la législation ont été relevées par le groupement de gendarmerie de Seine-et-Marne en 2017 (1258 en 2016, 1155 en 2015). 11 procédures ont permis de démanteler des trafics de niveau départemental dont certains s'étendaient aux départements limitrophes.

Le partenariat renforcé avec les polices municipales permet de mieux lutter contre l'insécurité du quotidien. 33 conventions de coordination unissent les polices municipales avec la gendarmerie de Seine-et-Marne et 79 avec la direction départementale de la sécurité publique.

■ Lutte contre les cambriolages

L'action des services de police en la matière reste efficace, avec une baisse des cambriolages de 2,75% (6 353 en 2016 contre 6 178 en 2017) et un taux d'élucidation en hausse de 9,76%.

L'action résolue des unités de gendarmerie a conduit à une hausse significative du taux d'élucidation, qui s'établit à 46,13 % malgré une hausse des cambriolages (+6,9 %), notamment au préjudice des résidences principales.

■ La lutte contre l'immigration irrégulière en hausse

1025 interpellations d'étrangers en situation irrégulière ont été réalisées en 2017 en zone gendarmerie soit une hausse par rapport à 2016 de 983 interpellations (+4.2 %) et 671 en zone police, soit une hausse par rapport à 2016 de 180 interpellations (+36.6 %).

Prévenir la délinquance

La prévention de la délinquance a été organisée autour de différents axes.

(1) Lutte contre les cambriolages pour assurer la tranquillité des seine-et-marnais en vacances

L'opération tranquillité vacances est généralisée à l'ensemble des vacances scolaires en zone gendarmerie et est **étendue à l'année entière en zone police**. La gendarmerie départementale met en œuvre des détachements de surveillance composés de réservistes (DSIR) et dédiés à la prévention des cambriolages dans les habitations.

Les correspondants sûreté de la police nationale et de la gendarmerie ont activement conseillé les professionnels à risque (bar-tabac, commerces de bouche, pharmacies... etc) à travers les plans anti-VMA et anti-cambriolage et en matière de sûreté de leurs établissements.

(2) Accompagnement du développement de la vidéo protection

Les référents-sûreté de la DDSP 77 et de la gendarmerie conseillent les collectivités dans le montage de leurs projets de vidéo protection de voie publique.

Le groupement départemental de gendarmerie a ainsi accompagné 41 municipalités dans le montage de leurs projets et a mené 28 expertises à la demande de la commission vidéo départementale.

En zone police, 57 consultations des référents sûreté ont été réalisées, 13 diagnostics de sûreté ainsi que 5 réunions de prévention.

(3) Développement de la participation citoyenne pour replacer la sécurité au cœur de l'engagement quotidien de tous les citoyens

40 protocoles ont été signés au cours de l'année 2017 en zone police et 14 en zone gendarmerie (depuis 2015).

(4) Prévention de la délinquance et des comportements à risque chez les jeunes

En 2017, les forces de sécurité intérieure sont intervenues dans les établissements scolaires, dans le cadre de la prévention des dangers d'internet, des addictions à l'alcool et aux stupéfiants, des violences et maltraitements, du harcèlement à l'école et du cyber-harcèlement. Des actions en matière de sécurité routière, des projets éducatifs en lien avec l'éducation nationale et le Parquet de Melun ont aussi été mis en place, simulation d'un procès pénal ou d'un dispositif de réparation pénale.

(5) Prévention de la violence faite aux femmes

En zone gendarmerie, dans le cadre de leurs missions, les militaires du GGD77 contribuent à la détection mais également à la prévention de ce type de violences, en étant partie prenante d'actions et de campagnes de communication locales, et par la mise en œuvre de partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs. Ainsi, la gendarmerie a développé des postes d'intervenants sociaux gendarmerie (ISG) au sein des unités (un poste au sein de la compagnie de Meaux en 2017 et un second poste en cours de création au profit des habitants du nord-est du département en 2018).

En zone police, on peut noter l'intervention d'un psychologue au sein des commissariats de Meaux (97 personnes/210 entretiens) et de Melun (200 personnes/254 entretiens) et d'intervenants sociaux au sein des commissariats de Moissy-Cramayel-Sénart (130 usagers reçus/ 34 réunions) et de Pontault-Combault (188 usagers reçus/ 55 réunions)

La lutte contre la radicalisation et le risque attentat

Mis en place en avril 2014, le plan de prévention de la radicalisation et de l'accompagnement des familles a mobilisé le service du renseignement territorial (SDRT 77) et les forces de sécurité. Outre le dispositif d'évaluation et de suivi des personnes radicalisées, des actions de prévention et d'accompagnement des familles, ainsi qu'en milieu scolaire se développent.

Des réunions régulières, sous l'égide de la Préfecture et en lien avec les parquets, permettent de mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs pour échanger les informations recueillies et assurer le suivi des signalements.

Par ailleurs, une formation sur la détection des signaux faibles en matière de radicalisation a été dispensée à l'ensemble des gendarmes du groupement de Seine-et-Marne courant 2017. Une sensibilisation a également été mise en place auprès des clubs sportifs en début d'année 2017.

Avec les crédits 2017 du fonds interministériel de la prévention et de la délinquance (FIPD), des actions visant à promouvoir les valeurs républicaines, à développer l'esprit critique et à comprendre le cyber-endocrinement sont organisées dans certains établissements scolaires via des conférences-débats, du théâtre-forum et des ateliers pédagogiques.

Enfin, les contrats de ville du département ont fait l'objet d'un avenant contenant des mesures de prévention de la radicalisation en favorisant le développement économique, l'insertion sur le marché du travail, la cohésion sociale et l'éducation à la citoyenneté.

Pour lutter contre la radicalisation et le terrorisme, le contrôle des flux a été renforcé, en particulier sur les axes structurants du département, et une surveillance accrue des sites sensibles a été mise en œuvre (lieux de culte, centres commerciaux, gares, établissements scolaires, sites industriels sensibles..).

Ouvrer pour la sécurité routière des seine-et-marnais

Une hausse de l'accidentologie en 2017 malgré une forte mobilisation des forces de sécurité intérieure.

2017 est marquée par une hausse du nombre d'accidents (+6,7%), de tués (+12,5%) et de blessés (+4,1%). Les accidents mortels trouvent principalement leur cause dans la vitesse excessive ou inadaptée, la consommation d'alcool et de stupéfiants.

En zone police, hors contrôle automatisé, 14 311 opérations ont été menées qui ont permis de relever 79 804 infractions et entraîné 6682 mises en fourrière et 7 427 immobilisations de véhicules.



L'activité de sécurité routière du **groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne** représente un total de 133 971 heures en 2017, dont 79 720 pour le seul EDSR. Cette activité est en recul de 6,5 % par rapport à 2016, du fait de l'accent placé sur la lutte contre la délinquance d'appropriation d'une part et la multiplication des opérations de contrôle de zone d'autre part. Elle s'est néanmoins traduite par une hausse de 2,4 % (20 295 en 2017 contre 19 824 en 2016) du nombre d'infractions graves et génératrices d'accidents (IGGA) relevées.

Une mobilisation forte de tous les acteurs en matière de prévention.

62 opérations de prévention ont été subventionnées dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière, pour un montant total de 51 992 euros à destination principalement des élèves, étudiants, salariés et participants à des événements festifs.

Trois conventions ont été signées entre la Préfecture et l'Union des Maires, la Préfecture et la CRAMIF et l'UGECAM IDF et enfin entre la Préfecture et l'ensemble des directeurs des services de l'Etat en vue de sensibiliser et d'intégrer la dimension sécurité routière dans les plans de déplacement des personnels.

Enfin, la signature du Document Général d'Orientation (DGO) le 19 décembre 2017 par l'ensemble des acteurs du département (Conseil Départemental, Union des Maires, Procureurs de la République du département) a montré leur volonté de réduire l'accidentologie en Seine-et-Marne. Pluriannuel, ce document fixe pour 5 ans un cadre commun pour entreprendre des actions de fond autour de 6 enjeux : le risque routier professionnel, l'alcool et les stupéfiants, les jeunes, les seniors, le partage de la voirie et les deux-roues motorisés.

Garantir la sécurité civile

Le nombre d'interventions du SDIS a augmenté.

Le nombre d'interventions du SDIS 77 est toujours extrêmement important en 2017 : 112 327 (116 245 en 2016). Si le secours d'urgence aux personnes (-1,2%) et le secours à victime (-1,3%) sont en légère baisse, ce sont les opérations liées aux accidents de la circulation qui progressent légèrement (+1,5%).

Les opérations de lutte contre les incendies sont relativement stables : 5776 interventions en 2017 contre 5814 en 2016. A noter toutefois, cette année, plusieurs feux d'entrepôts ont été recensés avec parfois la présence de produits potentiellement dangereux. Enfin, le nombre d'interventions pour opérations diverses est en baisse de 30,2% soit 6234 en 2017 contre 8928 en 2016.

Planification des interventions : un nombre important d'exercices en 2017.

L'année 2017 a été marquée par la réalisation d'un nombre important d'exercices autour de 2 axes principaux : (1) les exercices liés aux risques industriels (sites Seveso seuil haut) et (2) les exercices de préparation des services en cas d'attentat et/ou d'attaque d'établissements sensibles. Ci-dessous, la liste des exercices :



- 4 exercices ont ainsi été réalisés sur des sites industriels soumis à PPI.
- 6 autres exercices ont été réalisés, avec les forces de l'ordre, sur différents sites, pour consolider la doctrine à suivre en cas de tuerie de masse
- 1 exercice, au sein d'un centre hospitalier, a été réalisé sur la thématique NRBC (mise en œuvre de la chaîne de décontamination et déclenchement du Plan Blanc)
- 1 exercice dans un établissement scolaire de mise en œuvre du plan de mise en sûreté (PPMS).

Une faible mobilisation du COD

Outre les exercices, le COD (Centre opérationnel départemental) a été activé à 6 reprises en 2017 :

- 3 fois lors de visites présidentielles et/ou ministérielles,
- 2 fois pour le suivi de l'épisode de canicule en juin,
- 1 fois pour l'incendie d'un entrepôt en septembre.

Une augmentation du taux de couverture des plans communaux de sauvegarde (PCS) en 2017.

Suite aux crues de 2016, un groupe de pilotage a été mis en place afin d'accompagner les communes dans la rédaction de leur PCS ou pour tester le caractère opérationnel des PCS existant.

214 communes de Seine-et-Marne sont soumises à l'obligation d'adopter un PCS. En 2016, au lendemain des inondations, 147 d'entre elles en étaient pourvues, auxquelles il convient d'ajouter 14 autres communes non concernées par cette obligation mais ayant volontairement adopté un PCS. Le taux de couverture était alors de 68%. Au 31 décembre 2017, 165 communes ont adopté un PCS, dont 151 des 214 communes soumises à l'obligation, le taux de couverture passant à 71%.

Etablissements recevant du public et sites industriels : une prévention adaptée

En ce qui concerne les établissements et/ou sites recevant du public, les principaux projets de mise en sécurité concernent les établissements scolaires et les établissements sanitaires. Par ailleurs, plus de 95% des locaux à sommeil ont été visités en 2017. Enfin, parmi les principaux projets et livraisons en 2017, à noter l'extension du centre commercial de Val d'Europe (+ 17 000 m² de surface de vente) et de celui de Carré Sénart pour un total de vente de 150 335 m² ainsi que l'ouverture de l'espace de loisirs « Village Nature ».

Sur les industries classées pour la protection de l'environnement (ICPE), une vingtaine d'incidents ou d'accidents ont été recensés dans le département en 2017. Une dizaine de projets à fort dimensionnement ou remarquables sont actuellement en cours d'instruction.

Pour rappel, il y a en Seine-et-Marne :

- 14 ICPE classées Seveso Seuil Haut soit 35% de l'IDF ;
- 29 ICPE classées Seveso Seuil Bas soit 45% de l'IDF ;
- 460 ICPE soumises à autorisation hors Seveso soit 29% de l'IDF ;
- 155 ICPE soumises à enregistrement soit 25% de l'IDF.

Sur la sensibilisation et éducation du citoyen face aux risques, 23 800 personnes ont été sensibilisées en 2017 (18 794 mineurs et 5006 adultes). Les principales actions de sensibilisation portent sur l'information préventive aux comportements qui sauvent, la sensibilisation aux risques liés aux transports scolaires, les journées défense et citoyenneté et les cadets-cadettes de la sécurité civile. Il convient de signaler enfin la participation du SDIS 77 aux renforts feux de forêts dans les départements de l'arc méditerranéen où plus de 15 000 hectares ont été détruits, ainsi que dans les Antilles suite au passage de l'ouragan Irma.

Protéger les populations des différents risques _____

Mise en œuvre du plan de protection de l'atmosphère (PPA).

En 2017, le projet de PPA a été finalisé, et il a fait l'objet de l'ensemble des consultations prévues par le Code de l'environnement (CODERST en mars et avril, ACNUSA en juin, Collectivités de mai à août et Enquête publique en octobre, prolongée jusqu'au 15 novembre). La Commission d'enquête a rendu son rapport début janvier 2018 (avis favorable avec réserves). Le projet de PPA a été modifié pour prendre en compte une partie des observations issues de la consultation. Son arrêté d'approbation sera signé en CAR le 24 janvier 2018.

Les actions concernant particulièrement la Seine-et-Marne sont les suivantes :

- actions favorisant les bonnes pratiques agricoles pour limiter les émissions de NH₃ liées à l'utilisation de l'urée solide ;
- mise en place de formations sur le cycle de l'azote pour les agriculteurs ;
- mise en œuvre et contrôles des réglementations ICPE sur les émissions de particules et d'oxydes d'azote des industries ;
- réalisation de plans de mobilité pour les entreprises et administrations de plus de 100 salariés sur un même site, réalisation de plans locaux de déplacements par les collectivités (application du PPA et du DUIF, seule la communauté de communes du Pays de Montereau (ex CC des Deux Fleuves) a réalisé un PLD dans la Seine-et-Marne à ce jour) ;
- mise en place d'un fonds « Air bois » sur l'ensemble du territoire de la Métropole du Grand Paris pour le renouvellement des appareils de chauffage au bois peu performants et polluants ;
- limitation des dérogations à l'interdiction du brûlage à l'air libre ;
- défis transport applicables sur tout le territoire de la région Ile-de-France.

Veiller à la sécurité alimentaire

Les principales entreprises agro-alimentaires du département font l'objet d'un suivi spécifique et, en 2017, l'accent a porté sur l'obligation d'indiquer la présence d'allergènes, de nano ingrédients et la valeur nutritionnelle sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

En ce qui concerne les spécialités produites localement, les services de l'État ont notamment vérifié auprès des producteurs de fromages que l'interdiction réglementaire d'utiliser la dénomination de vente « Brie à (la truffe par exemple) » était bien respectée.

En matière d'hygiène, les professionnels qui ne mettent pas en œuvre les mesures conjointes par l'administration ont systématiquement fait l'objet de poursuites pénales et/ou de fermetures administratives.

Surveillance sanitaire et bien-être animal

Dans le cadre de l'épizootie d'influenza aviaire, une surveillance accrue des conditions de détention et des rassemblement de volailles domestiques et sauvage a été mise en place et près d'une dizaine de contrôles des mesures de biosécurité mises en place par les professionnels ont été réalisés.

A l'occasion de l'**Aid-Al-Adha**, les services de l'État ont largement été mobilisés : 6 marchés au vif ont été agréés pour l'occasion ce qui induit le contrôle des mouvements des animaux et des opérations d'abattage sur le département et dans les 3 établissements ouverts (Jossigny-Meaux et Montereau-Fault-Yonne). Des irrégularités importantes ont été constatées en matière de conditions de transport et de traçabilité des ovins. Une procédure a été engagée à l'encontre d'un opérateur irlandais et 6 procès verbaux ont visé des opérateurs locaux.

Le Comité Local des Abattoirs de boucherie et de volailles de Seine-et-Marne a tenu sa première réunion en décembre 2017. La création de ce comité fait suite aux vidéos chocs ayant été diffusées par les médias sur la maltraitance animale pouvant exister dans certains abattoirs. Ce comité réunit les services de l'État, les professionnels et les associations de protection animale et de défense des consommateurs.

Les services ont présenté le cadre réglementaire de la protection animale et recueilli les attentes du public en matière d'information sur la méthode d'abattage. Les représentants des éleveurs ont souligné l'importance de disposer de structures d'abattage proches afin de limiter les temps de transports et de valoriser les circuits courts.



Veiller à la sécurité des produits industriels

Les jouets et les articles de puériculture ont fait l'objet d'une vigilance particulière en 2017. Ainsi les services de l'État ont notamment fait retirer du marché :

- des petites voitures en plastique dont les éléments détachables présentaient un risque de suffocation pour les jeunes enfants,
- un set d'outils de jardin pour enfants dont la serfouette et le râteau possédaient des dents présentant des risques de perforation,
- un parc pliant en bois présentant des risques de suffocation et d'étranglement pour les très jeunes enfants.

Renforcer la protection économique des consommateurs

La situation économique difficile impose une vigilance accrue des pouvoirs publics face à des opérateurs économiques qui seraient enclins à abuser de la vulnérabilité de certains consommateurs (immobilier, EHPAD, services à la personne...). L'État est garant de l'équilibre de la relation commerciale entre professionnels et consommateurs notamment en matière d'information sur les prix, de disponibilité et de lisibilité des contrats. Des actions menées dans le secteur automobile ont permis de vérifier la véracité du kilométrage annoncé lors de la vente, la fiabilité et l'existence des documents obligatoires (contrôle technique récent, devis, preuves des réparations...). Autre exemple, dans le secteur immobilier, les actions menées visent à contrôler l'information relative aux honoraires pratiqués par les agences, l'existence de mandat de vente ou de location et plus généralement le respect de la loi ALUR et l'absence de facturation de frais interdits.

Les chiffres clés de la protection des populations pour 2017

- ✓ **870 établissements des secteurs alimentaires et non alimentaires** ont été contrôlés dont 210 établissements agréés et responsables de la première mise sur le marché, 295 commerces de proximité et GMS, 191 restaurants, 99 établissements de restauration collective (cantines etc...), 19 abattoirs.
- ✓ **1328 contrôles ont été menés auprès de prestataires de service** dans des secteurs très divers comme l'immobilier, l'automobile, l'aide à la personne, l'esthétique et le bien-être,

- ✓ **510 prélèvements de produits alimentaires** ont été effectués aux fins d'analyses physico-chimiques ou bactériologiques afin de vérifier la conformité des produits mis sur le marché national,
- ✓ **100 prélèvements de produits industriels** ont été réalisés afin de s'assurer que les produits répondent aux normes de sécurité,
- ✓ **une inspection permanente** des animaux et des produits **pour les deux abattoirs de boucherie du département**, avec **883 saisies** de carcasses de boucherie inaptées à la consommation,
- ✓ **309 mises en demeure et injonctions, 3 décisions de fermeture administrative, 212 procès-verbaux.**
- ✓ **19 audits** de la protection animale dans les abattoirs de boucherie et de volailles du département.

L'État intervient également dans le cadre de gestion de crises :

- ✓ 80 mises sous surveillance d'animaux introduits illégalement vis-à-vis du risque rabique,
- ✓ 22 toxi-infections alimentaires ont été gérées (46 prélèvements pour identifier l'origine),
- ✓ 80 alertes liées à la diffusion de produits alimentaires ou industriels non conformes et dangereux ont été traitées comme par exemple, les œufs contaminés au fipronil et les laits infantiles Lactalis.

Les services de l'État soutiennent et sécurisent l'exportation en délivrant des certificats à l'export pour des produits alimentaires, non alimentaires et des animaux : **850** certificats sanitaires ont été délivrés pour l'exportation d'animaux ou de produits d'origine animale afin de garantir une activité commerciale à l'international respectueuse des exigences sanitaires.

Lutter contre la fraude

Un grand activisme en matière de lutte contre le travail illégal.

172 procédures pénales des différents services de l'Etat concourant à l'objectif de lutte contre les situations de travail illégal (notamment gendarmerie, police, URSSAF, inspection du travail et DRIEA) ont été enregistrées en 2017. 48 de ces procédures, soit 28% d'entre elles, ont été réalisées avec la participation et la coordination de plusieurs services. **La part de ces procédures conjointes, visant une plus grande efficacité du contrôle, est en augmentation (au-delà de l'objectif assigné de 25%).**

83 contrôles de situations de prestation de service international (détachement) ont été réalisés par les services d'inspection du travail, dans la continuité de la démarche initiée en 2015 : 29 dans le secteur du secteur du bâtiment, 11 dans celui de l'agriculture, 23 dans l'industrie et 20 dans les services.

La voie de la sanction administrative ouverte en 2016 est utilisée par les services d'inspection du travail et donne lieu à des peines d'amende prononcées dans un délai rapide au regard de la date de commission des faits. Un effort soutenu a été réalisé en matière d'effectivité du recouvrement de l'amende prononcée à l'égard du donneur d'ordre local et des entreprises prestataires de nationalité étrangère.

Caractéristiques des fraudes enregistrées :

- **Secteurs d'activité :** les plus concernés par les situations de travail illégal contrôlées sont le secteur du bâtiment, la restauration, le commerce et les transports. Ce constat est stable d'année en année.
- **Infractions :** les trois premières infractions relevées sont, par ordre décroissant, le travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié, l'emploi d'étrangers sans titre de travail et le travail dissimulé par dissimulation d'activité. Des infractions parfois plus complexes de fausse sous-traitance et relevant du délit de marchandage ont été également relevées, donnant lieu à des condamnations importantes par les tribunaux correctionnels du département.
- **Auteurs :** La nationalité des salariés victimes de ces situations de travail illégal et plus particulièrement d'emploi d'étranger sans titre de travail (dans les situations contrôlées) est principalement : pakistanaise (en forte augmentation), ivoirienne, égyptienne, indienne, tunisienne et turque.

Des résultats probants en matière de lutte contre la fraude fiscale.

En 2017, la collaboration entre la DDFiP, le **comité opérationnel de lutte anti-fraude (CODAF)** et le groupe-ment d'intervention régional (GIR) a permis :

- de réaliser **46 contrôles fiscaux** générant plus de 1 334 000 € de droits et 993 113 € de pénalités, grâce aux échanges d'informations (notamment sur le travail illégal et les activités illicites et/ou occultes),
- de détecter **plusieurs schémas de fraude** (blanchiment de fraude fiscale, activités liées au trafic de stupéfiants, comptes détenus à l'étranger et évasion fiscale, circuits de rémunérations occultes) et de saisir des avoirs pour un total de 9 518 207€.

En 2017, **20 536 contrôles fiscaux** (sur place et du bureau) ont généré plus de **92 M€** de rappels d'impôt et 19 M€ de pénalités. La DDFiP a transmis 104 bulletins d'informations à l'URSSAF, répondu à 2 973 réquisitions des services de police et de gendarmerie, déposé 11 plaintes pour fraude fiscale et effectué 7 signalements portant sur des faits délictueux sur la base de l'article 40 du Code de procédure pénale.

Des actions interministérielles ont été organisées. 40 contrôles ont été effectués dans le cadre du CODAF, essentiellement dans le secteur de la restauration commerciale et de la distribution de produits alimentaires. En marge de ces CODAF, des **actions de formation** ont été initiées à destination des services de Police ou de Gendarmerie et portant sur le contrôle des règles d'hygiène dans les établissements de restauration commerciale.

Veiller au respect des lois et des libertés publiques et au bon fonctionnement de la démocratie

Assurer le respect des lois et des libertés publiques constitue une mission fondamentale du Préfet. Elle procède en effet de la mission générale de contrôle administratif et de respect des lois dévolue au représentant de l'Etat dans les départements et les régions par l'article 72 de la Constitution. Cette fonction de contrôle s'exerce à l'égard des collectivités locales mais aussi des organismes publics exerçant une mission d'intérêt général et utilisant des fonds publics ou percevant des ressources parafiscales (chambres consulaires notamment). Elle s'exerce également à l'égard des particuliers, à travers le respect des libertés publiques (liberté d'aller et venir : circulation, étrangers, liberté d'association, liberté de commerce, état civil). Elle vise enfin à s'assurer du bon fonctionnement de la vie démocratique (contrôle et organisation des élections politiques et professionnelles). Ces fonctions sont des missions fondamentales des préfetures et des sous-préfetures.

Elections, une année chargée



Avec 3 élections nationales, l'année 2017 a été marquée pour le bureau des élections de la préfecture par une intense activité en matière d'organisation de scrutins, à savoir :

- l'élection présidentielle, les 23 avril et 7 mai ;
- les élections législatives, les 11 et 18 juin, pour élire les 11 députés du département ;
- et les élections sénatoriales, le 24 septembre, pour élire les 6 sénateurs de Seine-et-Marne.

L'organisation de 17 élections municipales partielles, dont 2 intégrales et 15 complémentaires, est venue également rythmer l'année 2017.

Par ailleurs, les nombreux évènements de la vie municipale qui suscitent les démissions de maires, d'adjoints, de présidents et de vice-présidents d'EPCI à fiscalité propre ou de syndicats intercommunaux ainsi que les situations de cumul issues des élections législatives et sénatoriales, ont appelé le traitement de 97 dossiers de démission dont 15 maires, 55 adjoints aux maires, 4 présidents d'EPCI, 3 vice-présidents d'EPCI, 16 présidents de syndicats mixtes et 4 vice-présidents de syndicats mixtes.

Enfin, il a été procédé en octobre 2017 au renouvellement de 12 juges des 2 tribunaux de commerce du département : 6 à Melun et 6 à Meaux.

Intercommunalité : actualisation et rationalisation

Sur le plan de l'organisation institutionnelle des collectivités territoriales de Seine-et-Marne, l'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et la montée en compétence des établissements publics de coopération intercommunale.

De nouveaux périmètres ont été dessinés.

En 2017, les services de l'Etat ont accompagné la mise en place des nouvelles structures intercommunales tant concernant leur gouvernance que les transferts financiers, comptables et patrimoniaux mais également les mouvements de personnels. La mise en œuvre effective du SDCI, qui a suivi celle du schéma régional en 2016, a conduit à une **diminution des structures de près de moitié en deux ans** (23 EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017 contre 40 en 2015). En outre, le schéma a entraîné la **dissolution de 8 EPCI à fiscalité propre** dont les opérations de liquidation mobilisent tant les élus locaux que les services de l'Etat (préfecture et DDFIP).

Le schéma départemental, arrêté en mars 2016, a connu **quelques modifications** en cours d'année à l'initiative des élus et après validation par la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) : **retrait des communes de Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-Saint-Denis de la CC du Val Briard pour rejoindre les CA de Marne-et-Gondoire ou Val d'Europe et création par fusion de la nouvelle CA Coulommiers-Pays de Brie au 1^{er} janvier 2018.**

Au terme de l'année 2017, le département est ainsi intégralement couvert par 7 CA et 15 CC dont le siège est situé en Seine-et-Marne et 2 CA ayant leur siège respectivement en Essonne (CA Grand Paris Sud Essonne Sénart) et dans le Val d'Oise (CA Roissy Pays de France). La population des EPCI est comprise entre 18.391 habitants (CC Pays de l'Ourcq) et 229.695 habitants (CA Paris Vallée de la Marne), la moyenne se situant autour de 55.000 habitants pour l'ensemble des EPCI à fiscalité propre (106.000 habitants pour les CA et 31.000 habitants pour les CC). Les EPCI regroupent entre 4 communes (CC Orée de la Brie) et 43 communes (CA Coulommiers Pays de Brie).



De nouvelles compétences ont été définies.

S'agissant des compétences des EPCI, la loi NOTRE d'août 2015 leur a transféré un nombre plus important de compétences obligatoires et optionnelles afin que, par leur intégration plus forte, elles soient en mesure de porter des politiques publiques plus ambitieuses. Ainsi, **depuis le 1^{er} janvier 2017, les EPCI sont compétents pour le développement économique (zones d'activités, tourisme), l'aménagement de l'espace (SCOT, PLUI le cas échéant), l'accueil des gens du voyage et la collecte et le traitement des déchets ménagers.** Pour les intercommunalités qui ne l'avaient pas fait, les statuts des EPCI ont été mis d'office en conformité, par arrêté du préfet, avec les dispositions de la loi NOTRe, avant le 1^{er} juillet 2017.

L'Etat encourage la rationalisation de la carte syndicale.

La Seine-et-Marne est parmi les départements de France qui compte le plus de syndicats (316 syndicats à ce jour, dont 230 intercommunaux et 86 mixtes).

Par conséquent, une rationalisation de la carte syndicale, notamment en rapport avec la nouvelle structuration des EPCI à fiscalité propre et avec l'extension de leurs compétences obligatoires ou optionnelles, a débuté en 2017 et mobilisera les élus et les services de l'Etat pendant de nombreux mois encore. **Les services de l'Etat encouragent ainsi les regroupements de syndicats** comme par exemple en matière d'eau et d'assainissement, d'hydraulique et de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - nouvelle compétence des intercommunalités à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018), afin de constituer des structures capables d'agir sur des bassins à plus grande échelle.

La création d'une commune nouvelle.

Au 1^{er} janvier 2017, la commune nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne a été créée. Elle est composée des communes déléguées de Moret-sur-Loing, Ecuelles, Episy, Montarlot et Veneux-les-Sablons.

Afin d'inciter à la création de communes nouvelles, la loi de finances pour 2018 a confirmé le « pacte de stabilité de la DGF », garantissant le maintien antérieur de la DGF des communes fusionnées, ainsi que la bonification de 5% de la dotation forfaitaire pendant trois ans pour les communes nouvelles créées jusqu'au 1^{er} janvier 2019.

En matière de dotations aux collectivités territoriales, un effort maintenu de la part de l'Etat en 2017.

Après la dernière année de baisse des dotations de fonctionnement (contribution au redressement des finances publiques, non reconduite en 2018), **l'année 2017 a été marquée par une nouvelle augmentation des subventions d'investissement** et notamment la reconduction exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), laquelle a été pérennisée par la loi de finances pour 2018.

Ainsi, le bloc communal seine-et-marnais a reçu plus de **324 M€ de DGF**, dont 233,2 M€ pour les communes et 90,8 M€ pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Le conseil départemental de Seine-et-Marne a obtenu plus de **247 M€ de dotations**, dont 87,5 M€ de DGF.

Sur l'investissement, l'effort de l'Etat s'est traduit par une enveloppe d'**1,96 Md€** au niveau national, dont 816 M€ pour la DSIL (+16 M€), 996 M€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (+180 M€) et 150 M€ pour la dotation politique de la ville (+50 M€).

En Seine-et-Marne, 11,2 M€ ont été attribués aux collectivités au titre de la DSIL, 3,5 M€ au titre de la dotation politique de la ville et 12,57 M€ au titre de la DETR (contre 11 M€ en 2015 et moins de 9 M€ en 2014). Le calendrier de la DETR a, par ailleurs, été avancé en 2017, afin de permettre l'attribution des subventions avant le vote des budgets des collectivités. Concernant la réserve parlementaire, 1,8 M€ ont été attribués, et 1,66 M€ payés. La suppression de cette subvention, qui intègre désormais la DETR, ne remet pas en cause le paiement des dossiers en cours, qui se poursuivra dans les années à venir. Par ailleurs, plus de 75,2 M€ ont été versés au titre du FCTVA en 2017.

Concernant les dotations générales de décentralisation (DGD), **2,6 M€** ont été attribués au conseil départemental, et le bloc communal s'est réparti 250 k€ au titre de la DGD aéroport et 758 k€ au titre de la DGD des documents d'urbanisme.

Enfin, à la suite des inondations qui ont touché plusieurs départements en juin 2016, la Seine-et-Marne a obtenu une enveloppe de plus de **3 M€** au titre de la dotation de solidarité, répartie entre 94 collectivités, dont le conseil départemental.

Un accueil des étrangers assuré, des naturalisations en progression

Les services de l'Etat s'occupent de l'accueil des étrangers depuis leur arrivée et leur demande de titre de séjour, jusqu'à leur naturalisation pour certains d'entre eux.

Sur la question du séjour, 25 339 titres de séjour (carte de résident, carte de séjour temporaire, carte de séjour pluriannuelle) ont été délivrés en 2017. 77% d'entre eux correspondent à des renouvellements de titres. Les refus de délivrance de titres (assortis d'une obligation de quitter le territoire français, OQTF) sont en légère augmentation : on en comptait 1876 en 2017 contre 1803 en 2016.

En ce qui concerne **les demandes d'asile**, 1997 cartes de séjour ont été délivrées aux demandeurs d'asile en 2017 ainsi que 368 à des conjoints.



En matière d'accès à la nationalité, en 2017, la préfecture a instruit et transmis au Ministère 2366 dossiers de demande de naturalisation, dont 1878 par décret et 488 par déclaration (mariage, ascendants, fratrie). Le nombre de dossiers traités est en nette hausse par rapport à 2016 où il s'élevait à 1463. Sur l'ensemble du département, 42 cérémonies ont été organisées ce qui représente environ 1730 néo-naturalisés. La hausse du nombre de cérémonies (37 en 2016) s'explique par le nombre croissant de demandes de naturalisation sur les arrondissements les plus peuplés (Torcy, Melun et Meaux). Il convient de noter que depuis le 1er avril 2015, les demandes sont instruites

à la sous-préfecture de Torcy, qui est devenue la plateforme pour l'ensemble du département de la Seine-et-Marne. Néanmoins, chaque site organise ses propres cérémonies, en coordination.

Accompagner la dynamique départementale

Comptant plus de 90.000 entreprises et près de 500.000 emplois, la Seine-et-Marne contribue à hauteur de 8% au produit intérieur brut (PIB) de la région Ile-de-France. En 2017, force est de constater que les effets de la crise économique se sont peu à peu dissipés dans le département : l'emploi salarié a crû de près de 11.000 équivalents temps plein (ETP) en 2017 (+3,5% par rapport à 2016) ce qui a entre autres permis une baisse du taux de chômage à 7,7% (-0,3% sur un an).

Néanmoins, l'économie seine-et-marnaise a dû faire face à plusieurs défis : un taux de chômage encore élevé (en particulier pour les jeunes), une reprise fragile appelant un accompagnement des entreprises, et une vulnérabilité du secteur agricole aux précipitations exceptionnelles de juin 2016. A ce titre, les services de l'Etat se sont mobilisés pour accompagner la dynamique positive dans laquelle s'est inscrite l'économie départementale.

Faciliter l'accès au marché du travail

Une activité soutenue au service de l'insertion

Les services de l'Etat en Seine-et-Marne ont œuvré pour une meilleure insertion au sein du marché du travail. Ainsi, en 2017, l'action de l'Etat pour l'emploi et le développement économique a permis l'accompagnement à l'emploi de plus de **80.000 personnes** (dont 76.964 retours à l'emploi réalisés par « Pôle emploi Seine-et-Marne », et 1.385 emplois trouvés en partenariat avec Cap emploi pour des travailleurs handicapés).

Une action particulière a été menée en faveur des jeunes. En 2017, ils ont été près de **2500** à être accompagnés en emploi par les missions locales, au travers de deux dispositifs principaux :

- **l'accompagnement rapproché**, dans le cadre de la « Garantie jeune », de 1.200 jeunes en grande précarité avec des parcours mettant l'accent sur des mises en situation professionnelle et avec le versement d'une allocation mensuelle de 480 euros ;
- **l'accompagnement particulier** de 1.300 jeunes, de 16 à 25 ans, dans leur demande d'insertion en agissant sur l'ensemble des problématiques qu'ils peuvent rencontrer (emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture...)

Chiffres clés de l'accompagnement en emploi

- ✓ Enregistrement de **12.236 contrats en alternance**, soit 5.590 contrats d'apprentissage conclus avec le secteur privé et 6.646 contrats de professionnalisation ;
- ✓ Création de **3.274 contrats aidés**, dont 2.488 contrats d'accès à l'emploi, 305 contrats initiatives emploi et 481 emplois d'avenir ;
- ✓ Insertion de **4.000 personnes** en risque d'exclusion, salariés en contrat à durée déterminée au sein de 35 structures spécialisées de l'insertion par l'activité économique ;
- ✓ Versement de **16.330 aides à l'embauche** des PME (dispositifs mobilisés jusqu'au 30 juin 2017) ;
- ✓ Mise en place d'un total de **11.000 formations professionnelles** pour des demandeurs d'emploi (tous financeurs) dont 9.448 initiées par Pôle emploi, et 927 par les missions locales ;
- ✓ Aide au financement de leur poste de travail pour **169 travailleurs handicapés**.

Des démarches innovantes à Pôle emploi Seine-et-Marne

Organisme clé de ce dispositif, Pôle emploi Seine-et-Marne a disposé d'un budget d'intervention de **12,4 M€ en 2017**, répartis comme suit : 6,7 M€ au titre des aides au développement des compétences ; 1,3 M€ au titre des aides à la mobilité ; et 4,4 M€ au titre des prestations d'accompagnement personnalisé (hors dispositif CSP).

En 2017, Pôle Emploi a mis en place des dispositifs ambitieux afin de rapprocher les demandeurs d'emploi des entreprises en recherche de salariés :

- **Le bilan personnalisé de compétences.** Celui-ci permet une meilleure personnalisation des services, une approche de la recherche d'emploi par les compétences, ainsi qu'un conseil en évolution professionnelle.
- **La dématérialisation des contacts.** Cette nouvelle modalité s'opère en complémentarité des entretiens physiques et téléphoniques en agence locale. L'entretien en visioconférence permet en effet une personnalisation plus efficace du service fourni par Pôle Emploi, ainsi que le développement de l'autonomie et des compétences numériques des demandeurs. Ceux-ci peuvent en outre se familiariser avec les modes de communication et de recrutement ayant cours chez leurs employeurs potentiels.
- **La création d'une « page Facebook » de Pôle emploi Seine-et-Marne.** Ouverte le 6 novembre 2017, cette page permet d'informer en temps réel un public accru sur les actions entreprises par Pôle emploi Seine-et-Marne : événements, forums, recrutements, propositions d'offres d'emploi en tension, journées portes ouvertes, offre de service digitale, aides et mesures, nouveaux dispositifs,...
- **L'ouverture à titre expérimental de l'accueil téléphonique** rénové par Pôle emploi Seine-et-Marne. Depuis le 7 février 2017, un test « Rénovation de l'organisation de l'accueil téléphonique au 3949 » vise à améliorer significativement la satisfaction des demandeurs d'emploi quant à l'accueil téléphonique (3949) en favorisant la relation de personnalisation entre l'organisme et le demandeur.
- **Une nouvelle convention d'assurance chômage.** Signée le 14 avril 2017, et agréée par l'arrêté ministériel du 4 mai 2017, cette nouvelle convention conclue pour trois ans est entrée en vigueur progressivement le 1^{er} octobre 2017 en ce qui concerne les contributions d'assurance chômage ; le 1^{er} novembre 2017 pour l'essentiel des mesures affectant l'indemnisation des demandeurs d'emploi ; et enfin le 1^{er} janvier 2018, pour les dispositions restantes.

Les contrats aidés



Le contingent des **contrats aidés** attribué au département pour l'année 2016-2017 ayant été sensiblement réduit par rapport à l'année précédente, priorité a été donnée au renouvellement des bénéficiaires d'un contrat aidé (dans le respect de la durée légale de 24 mois) ainsi qu'au remplacement de ceux ayant atteint leur fin de droits.

Le nombre d'élèves bénéficiant d'une notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) étant en constante augmentation, le contingent de contrats aidés 2016-2017 a donc été essentiellement dédié aux fonctions **d'accompagnement du handicap**. Au

1^{er} septembre 2017, **1423 CUI** étaient en poste, dont 1095 sur des missions d'auxiliaire de vie scolaire (AVS), 126 sur des missions d'aide aux directeurs d'école et 202 sur des missions d'emplois vie scolaire (EVS).

Depuis la rentrée 2017, les nouvelles directives ministérielles ne permettent plus de renouveler ou de recruter de contrats uniques d'insertion (CUI) sur des missions autres que celles dédiées à l'accompagnement du handicap. L'enveloppe 2017-2018 a donc été réduite à 858 CUI, contre 1381 l'année précédente.

Par ailleurs, le recrutement sur des fonctions d'accompagnement des élèves en situation de handicap continue d'être une priorité (3621 élèves notifiés au 19 décembre 2017). Dans cette perspective, le ministère a mis en place une **politique de sécurisation des parcours professionnels des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)**. Ainsi, les personnels sous contrat CUI ayant atteint leurs 24 mois de droit et ayant reçu un avis favorable peuvent être recrutés sous contrat AESH, dans la limite de la dotation allouée au département. Ce contrat de droit public peut être renouvelé dans la limite maximale de six ans. A l'issue de ces six années d'exercice effectif des fonctions, les AESH ne peuvent être reconduits que par un contrat à durée indéterminée. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, la Direction des services départementaux de l'Education nationale de Seine-et-Marne (DSDEN 77) a réalisé **236 recrutements d'AESH** dont 221 transformations de CUI, ce qui a permis une baisse notable de la consommation en contrats aidés.

En 2017-2018, la politique de « dé-précarisation » des personnels en contrat aidé s'est poursuivie en proposant aux « CUI AVS », arrivés au terme de leurs 24 mois de droit, un CDD AESH. Depuis le 1er septembre 2017, **178 nouveaux recrutements ont été réalisés**, dont 157 ex-CUI. Les recrutements vont ainsi se poursuivre tout au long de l'année scolaire jusqu'à épuisement de la dotation.

Encourager le développement économique

Des entreprises dynamiques dans leurs investissements, en particulier en recherche et développement.

Signe d'une reprise économique en Seine-et-Marne, les **chiffres d'affaires cumulés** portés sur les déclarations fiscales des entreprises implantées (76,5 Md€) progressent de **+4,48 %** en 2017 par rapport à 2016. Cette hausse profite tant aux grandes entreprises (+4,26 %) qu'aux PME et TPE (+4,69 %).

Les **efforts d'investissement des entreprises**, amorcés fin 2015 et constatés surtout en 2016, **se sont poursuivis pour les PME et TPE**. Ils ont néanmoins ralenti pour les grandes entreprises. Si le volume de TVA déductible sur immobilisations avait augmenté de 5,78 % entre 2015 et 2016, il concernait aussi bien les grandes entreprises (+7,59 %) que les PME et TPE (+4,51 %). Il a diminué en agrégé entre 2016 et 2017 (-3,67 %), bien que les PME et TPE aient continué d'investir (+5,13%).

Les efforts de recherche et développement se sont poursuivis en 2017 bien qu'à un rythme légèrement inférieur à 2016 : le nombre de crédits d'impôt recherche accordés est en effet quasiment égal (260 en 2016, 278 en 2017), mais le montant de ces crédits recule de 8,59 % (passant de 31 à 28 millions d'euros).

Des services de l'Etat facilitateurs

Plus de 1.000 entreprises ont été soutenues en 2017 dans leurs projets de maintien ou de développement économique. A ce titre, les services de l'Etat ont réalisé :

- **Accompagnement financier** : **143 entreprises** ont été financièrement accompagnées par la Direccte pour mettre en œuvre de l'activité partielle pour leurs salariés (chômage technique ou partiel) **et éviter le licenciement de 1.845 personnes**. Cela constitue une baisse, de très bon augure pour l'économie du département, de 70% par rapport à 2016. Ce dispositif avait été en effet particulièrement mobilisé en raison de la crue centennale. Cette baisse s'élève même à 80% par rapport à 2009, année de mobilisation maximale du dispositif dans le cadre de la crise économique ;
- **Plans de sauvegarde de l'emploi** : 10 nouvelles procédures ont été mises en place, se traduisant par le **maintien en emploi de 158 emplois** pour 206 suppressions d'emplois dans le département. 16 procédures avaient été initiées en 2016, preuve s'il en est d'une meilleure conjoncture économique en 2017 ;
- **Réalisation de bilans complets** : par la Direccte (bilan de l'activité de l'entreprise, de ses marchés, de sa santé financière, de ses ressources humaines, et de sa R&D) pour **51 entreprises** (TPE, PME et ETI) avec des visites sur sites dans le but de leur apporter un accompagnement personnalisé ;



- Aide à l'exportation : il a été réalisé pour plus de 16 entreprises mettant notamment en jeu 7 nouveaux conseillers au commerce extérieur labellisés et 9 expertises rendues dans le cadre de demandes d'assurance prospection auprès de Bpifrance Assurance Export (ex-COFACE) ;
- Labellisation : 662 entreprises employant près de 4.600 personnes pour 1.236 équivalents temps plein ont été labellisées « entreprises de services aux personnes » ; 15 entreprises employant 230 salariés ont été labellisées « entreprises solidaires d'utilité sociale » ; 12 entreprises, dont 5 nouvelles en 2017 ont été labellisées « entreprises du patrimoine vivant » ;
- Pôle de compétitivité : 85 entreprises y ont adhéré dont 15 à ASTech Paris Région (aéronautique), 12 à Advancity (ville et mobilité durable), 11 à Systematic Paris-Région (logiciels et systèmes complexes), 10 à Cap Digital Paris Région (numérique) ;
- Des crédits d'impôts au service du développement : 278 entreprises ont été accompagnées par le crédit d'impôt recherche et le crédit impôt innovation, mis en œuvre par la DDFiP, soit 18 de plus qu'en 2016 ;
- Favoriser l'installation sur le département : cela a concerné une dizaines d'entreprises. Cela a notamment concerné l'implantation de l'entreprise de logistique STEF à Darvault (création de 94 emplois pour un objectif à court terme de 190 emplois au total), ou l'extension du centre commercial Carré Sénart avec l'implantation d'une vingtaine de commerces supplémentaires et la création de 250 emplois.

Enfin, au 31 décembre 2017, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) avait permis à **13 792 entreprises** seine-et-marnaises (imposées à l'IS) de bénéficier d'un montant total de plus de 162 M€ de crédits d'impôts auxquels s'ajoutent 76 M€ de créances à l'impôt sur les sociétés au bénéfice de 60 entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises. 8 184 PME et TPE du département ont reçu directement 64,6 M€, versés en 2017 dans un délai moyen de 14,6 jours après formulation de la demande.

Soutenir les entreprises en difficulté

Le soutien des entreprises en difficulté est une priorité des services de l'Etat. A ce titre, le Comité opérationnel de suivi de l'accompagnement des entreprises (COSAE), présidé par le Préfet, accompagne au niveau départemental les entreprises en identifiant les leviers et les acteurs publics à mobiliser pour les épauler. Il s'est réuni à quatre reprises en 2017.

Au travers de ses dispositifs, le COSAE a accompagné **23 entreprises en difficulté en 2017**, ce qui représente **plus de 4 600 emplois**. Plusieurs sociétés ayant des projets de développement sur le territoire seine-et-marnais ont également été soutenues.

Un autre organisme, la Commission des Chefs des Services Financiers (CCSF), examine les demandes de délais de paiement des dettes fiscale et sociale des entreprises ainsi que celles des professionnels rencontrant des difficultés de trésorerie conjoncturelles. Présidée par le directeur départemental des finances publiques, elle réunit en son sein les principaux créanciers publics : l'URSSAF, Pôle Emploi et les services des douanes. Ce collège permet ainsi d'élaborer une réponse commune et cohérente des créanciers publics auprès de l'entreprise.

En 2017, la CCSF a octroyé **17 plans d'étalement de dette**, ce qui a permis la **préservation de 2 152 emplois**. La moindre activité de la commission - le nombre de dossiers examinés a diminué d'un tiers - traduit **l'amélioration de la situation économique locale**. En matière de médiation du crédit, **42** dossiers ont été acceptés en 2017.

2017, une nouvelle année de crise agricole qui a nécessité le soutien de l'Etat



Les forts cumuls de précipitations de juin 2016 ont entraîné des inondations ainsi qu'une moindre récolte en Seine-et-Marne, alors même que les cours mondiaux des denrées agricoles sont restés très bas. Les services de l'Etat se sont donc mobilisés pour soutenir les exploitants agricoles confrontés à ces difficultés.

Une mobilisation exceptionnelle, notamment face aux inondations de juin 2016.

Ainsi, en 2017, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de Seine-et-Marne a poursuivi son soutien aux particuliers, et surtout aux agriculteurs, confron-

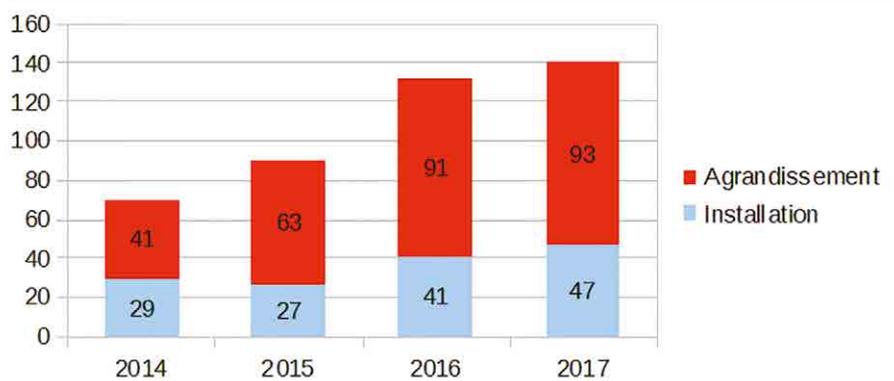
tés aux inondations de juin 2016 en examinant les demandes de remises gracieuses des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TFPB et TFNPB) et des taxes d'habitation (TH) au titre de l'année 2016. Les taxes au titre de 2017 ont également pu faire l'objet de tels dispositifs lorsque les travaux de remise en état n'étaient pas achevés.

Les arboriculteurs du département ont également été touchés par des gelées tardives compromettant la récolte de certaines variétés de fruits et fragilisant la situation financière des exploitations. A ce titre, les demandes de dégrèvements pour perte de récolte ont été traitées avec un maximum de célérité par les services de l'Etat.

Des services de l'Etat engagés en permanence au profit des exploitants agricoles

Ce soutien exceptionnel au monde agricole s'est doublé d'une action résolue des services de l'Etat dans le cadre de dispositifs de droit commun. Cela s'est traduit par :

- la mise en place du dispositif « Agridiff », destiné aux agriculteurs en difficulté, en étroite partenariat avec la cellule « Rebondir » créée par la Chambre d'agriculture de la Seine-et-Marne. Ce dispositif vise l'identification et l'accompagnement, notamment au travers de médiations, des exploitants en difficulté, avant l'octroi, le cas échéant, d'aides publiques à l'élaboration d'un diagnostic technico-économique, voire à un plan de redressement ;
- un record de demandes d'autorisation d'exploiter, donc de transferts d'exploitation suite notamment à des cessions d'activité ;
- une hausse du nombre des installations aidées de jeunes agriculteurs par rapport à l'année précédente (26 dotations « Jeunes agriculteurs » attribuées, soit +44 % par rapport à l'année 2016).



Enfin, la gestion de la politique agricole commune (PAC) a encore largement mobilisé les services de l'Etat, l'année 2017 ayant été marquée par la gestion concomitante de 3 campagnes : 2015, 2016 et 2017. Face aux difficultés de lisibilité des calendriers de mise en œuvre de ces campagnes imbriquées, un accompagnement accru a été nécessaire auprès des 2380 exploitants du département.

Chiffres clés du soutien agricole pour l'année 2017

- ✓ **2379** déclarations PAC, représentant un budget de près de 85 M€ d'aides européennes aux agriculteurs seine-et-marnais ;
- ✓ **243.000 €** d'indemnités nationales au titre des calamités agricoles de 2016 ;
- ✓ **170** demandes de subvention, pour près de 1,9 M€ dédiés à la modernisation et à la diversification des exploitations ;
- ✓ **93** avis de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) ; 140 demandes d'autorisation d'exploiter.

Aménager un territoire durable et dynamique

Il s'agit d'une mission fondamentale pour les services de l'Etat. Si, dans le cadre de la décentralisation, l'Etat est de moins en moins le porteur direct des projets de développement, sa mission a évolué vers un rôle de régulation et de garant des grands équilibres du territoire. A ce titre, il mène une politique ambitieuse du logement et de l'hébergement, soutient les projets portés par les acteurs, privés comme publics, et s'assure que le développement d'aujourd'hui n'obère pas les potentialités de demain. En cela, l'Etat cherche à promouvoir des politiques de développement durable du territoire.

Logement et hébergement : un investissement important en faveur du logement social, de l'habitat privé et des gens du voyage

Le maintien d'un haut niveau de financement du logement locatif social.

La Seine-et-Marne est le troisième département constructeur d'Ile-de-France après Paris et l'Essonne. En 2017, **3 837 logements locatifs sociaux (LLS) ont été financés** par la direction départementale des territoires (DDT 77). Sur les 3 837 LLS précités, un tiers était destiné aux ménages très modestes, soit 1 240 LLS financés en prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). Après un rythme moyen de production de 2 000 LLS par an, jusqu'en 2015, le chiffre de 3 837 LLS financés est comparable au record de production atteint en 2016 avec 4 277 LLS financés par l'Etat.

Dans un souci de répartition équilibrée du logement social sur l'ensemble du territoire de Seine-et-Marne, il convient de souligner que la moitié de la production 2017 de LLS a été engagée sur le territoire de communes soumises aux obligations de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000 (SRU) en raison de leur déficit en logements locatifs sociaux.

L'action de l'Etat en faveur de l'habitat privé

En 2017, l'action de l'Etat en direction du parc privé a permis de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat seine-et-marnais. Ainsi, la délégation locale 77 de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) a **financé les travaux d'isolation thermique de 487 propriétaires occupants** dans le cadre du programme « Habiter mieux » et de **129 propriétaires occupants pour des travaux d'adaptation de l'habitat aux divers handicaps**. Par ailleurs, dans le domaine de la lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme infantile, 40 affaires ont été traitées, en lien avec l'ARS. Parmi celles-ci, 3 ont donné lieu à des travaux d'office et 20 à des diagnostics relevant du plomb.

Enfin, 243 dossiers de demande de passage en commission départementale de conciliation ont été traités en 2017, soit une hausse de près de 20% par rapport à 2016. Sur les 220 dossiers recevables, 114 ont été conciliés, réduisant d'autant le nombre de saisines des tribunaux d'instance pour des questions de rapports locatifs.

De meilleures conditions d'accueil des gens du voyage.

Avec 811 places offertes sur 29 aires permanentes d'accueil, le département affiche un taux de réalisation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de 65%. La montée en puissance de ce schéma se poursuit de manière très encourageante : fin 2017, 5 collectivités ont déposé des dossiers par lesquels elles s'engagent à créer 5 nouvelles aires d'accueil correspondant à 160 places supplémentaires et un terrain familial de 20 places.

S'agissant des aires de grand passage, le département est redevable de la réalisation de 7 structures selon le schéma. A la fin de l'année 2017, seules 2 aires existaient, l'une sur le territoire du Grand Paris Sud, l'autre sur le pays de Coulommiers.

En 2017, de grands projets réalisés et d'autres initiés

La poursuite de l'appui des services de l'Etat en termes d'aménagement

Les services de l'Etat ont poursuivi leur appui à de **grands projets d'aménagement et d'infrastructures structurants, aux procédures complexes** : projet de parc Napoléon à Marolles-sur-Seine, projet de desserte routière du Parc de l'A5, ZAC des Bordes, PIG de la carrière à Villevaudé, Courtry et Le Pin, etc.

L'**Atelier des territoires Bassée-Montois**, initié en 2016, s'est par ailleurs poursuivi en 2017 autour de 3 temps forts d'ateliers participatifs pour aboutir à une feuille de route, à laquelle l'Etat apportera son soutien, pour un ensemble d'actions concourant au projet de territoire souhaité par la communauté de communes.

L'initiation de nouveaux projets

Le **contrat d'intérêt national (CIN) de l'agglomération melunaise** a été signé le 15 mars 2017 par le préfet de région, le président du conseil départemental, le président de la CAMVS et le préfet de département. Il définit une stratégie de développement et un plan d'actions, sur 5 ans, autour de 6 objectifs prioritaires : conforter le développement économique de l'agglomération ; donner au territoire les outils à la mesure de ses atouts culturels et touristiques ; maîtriser les déplacements à l'échelle de l'agglomération ; améliorer la situation du logement et la qualité de la vie ; construire une offre de formation plus diversifiée et de rayonnement national ; et valoriser les ressources agricoles et naturelles.



Par ailleurs, **6 contrats de ruralité ont été signés** entre le préfet de département, les présidents des EPCI et les maires des communes impliqués pour améliorer l'accessibilité aux services et aux soins, redynamiser les bourgs-centres, soutenir la mobilité, la cohésion sociale et l'attractivité des territoires ruraux concernés. Enfin, concernant les **projets de ville durable et d'écoquartiers**, la DDT 77 a monté les dossiers (expertises, enjeux..) pour les 4 quartiers seine-et-marnais candidats à la labellisation ministérielle en 2017. Elle a notamment contribué à sélectionner le lauréat de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » à Sénart.

FOCUS : Le projet « Villages Nature »

Ouvert au public le 1^{er} septembre 2017, « Villages Nature » est un projet éco-touristique labellisé « développement durable » situé à proximité des parcs Disneyland Paris. Il a été porté par deux grands acteurs du tourisme international, Eurodisney et Pierre et Vacances Center parcs, ainsi que par EPAFRANCE, l'établissement public d'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée.



Ce projet prévoit la construction de **2 300 unités d'hébergement** en résidences de tourisme, de court et moyen séjours, réparties en trois villages. Des équipements récréatifs et d'animation, un parc aquatique avec son Aqualagon chauffé par géothermie, des jardins suspendus, des commerces et restaurants viennent s'intégrer dans un réseau de liaisons douces et de corridors écologiques. « Villages Nature » est le projet le plus important du Val d'Europe à Marne-la-Vallée, avec un **potentiel de 9 000 emplois directs et indirects**. La mise en œuvre de ce projet a nécessité l'implication de plusieurs services de l'Etat (DTT, DRIEE, DDCCS, DIRECCTE, etc.) coordonnés par la préfecture dans le cadre d'un comité de pilotage mensuel. Au total, plus de 80 actes d'urbanisme ont été délivrés (permis de construire, permis de construire modificatifs et transferts) concernant 1730 unités d'hébergements, de commerces et de services (Aqualagon, bowling, ferme pédagogique...).

Une planification actualisée en matière de transition énergétique

Le soutien à l'élaboration des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET)

Afin accompagner la loi de « Transition Énergétique pour la Croissance Verte », la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat avait impulsé une nouvelle dynamique en lançant, en septembre 2014, l'appel à projets « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». La finalité de cet appel à projets était d'encourager et d'accélérer les actions des territoires et des collectivités en faveur de la transition énergétique, qu'il s'agisse de réduire les consommations d'énergie, de développer les énergies renouvelables ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La mise en œuvre de la transition énergétique et des objectifs et actions repose localement sur les différents acteurs, dont les collectivités, qui doivent élaborer un « Plan Climat-Air-Énergie Territorial » (PCAET) pour formaliser leur politique climatique et énergétique. L'article L.229-26 du Code de l'environnement demande en effet aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 20 000 habitants, de réaliser un PCAET.

Le PCAET est un document qui doit mettre en cohérence les diverses politiques publiques du territoire, avec pour finalités la lutte contre le changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air. Il précise les objectifs définis par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et déclinés à l'échelle du territoire concerné : réduction des émissions de gaz à effet de serre, amélioration de l'efficacité énergétique (notamment du bâti) et augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie. Il doit également inscrire ses actions liées à l'amélioration de la qualité de l'air en cohérence avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Les PCAET doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale dans le but de démontrer que les actions prévues permettent d'atteindre les objectifs assignés au territoire et de vérifier qu'elles prennent en compte :

- les enjeux environnementaux et sanitaires liés à l'énergie et à sa production,
- les enjeux liés à la qualité de l'air et ceux conditionnés par le changement climatique (notamment les risques naturels et les enjeux liés à l'eau),
- les interactions de ces enjeux entre eux et avec ceux du territoire, tels que la protection ou la valorisation du patrimoine bâti et naturel et des paysages associés, la préservation de la biodiversité et la limitation de la pollution des sols et du bruit (et de l'exposition de la population à ceux-ci).

Leur élaboration doit être précédée d'une concertation préalable dans le cadre de l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 de réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

En Seine-et-Marne, la quasi-totalité des EPCI est concernée. Les services de l'État apportent donc leur appui à l'élaboration de ces PCAET, notamment par la mise à disposition d'un guide pratique PCAET permettant de guider les collectivités dans leur démarche, en rappelant les priorités régionales définies dans le SRCAE et en précisant le contenu, les modalités d'acquisition des données et les étapes du plan, diagnostic, stratégie territoriale, programme d'action et dispositif de suivi et d'évaluation.

Un comité de travail départemental de la transition énergétique de la Seine-et-Marne s'est constitué (CDTE 77). Il permet un suivi de l'élaboration des plans et de manière plus générale de l'ensemble des actions liées à la transition énergétique. En 2017, il a organisé 6 rencontres des collectivités territorialisées et un extranet collaboratif d'échange d'informations entre les membres du CDTE 77, les collectivités et les acteurs départementaux a été mis en place. Plusieurs rencontres territoriales, thématiques, délocalisées sont projetées en 2018 pour inciter les collectivités à lancer leur plan climat.

La préservation du foncier agricole, naturel et forestier

L'année 2017 a été marquée par une forte augmentation des projets d'aménagement examinés en commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Ainsi, celle-ci a été saisie pour avis sur 61 plans locaux d'urbanisme (PLU) (contre 35 en 2016), 31 permis de construire ainsi qu'un schéma de cohérence territoriale (SCOT). Le rôle actif de la CDPENAF de Seine-et-Marne permet de conjuguer le nécessaire développement économique départemental avec la préservation du foncier agricole, naturel et forestier, en évitant notamment le mitage des terres agricoles.

Les modalités de mise en œuvre du dispositif de compensation agricole collective ont été arrêtées au niveau régional. Les premières études préalables sont en cours, et feront l'objet d'un avis formel de la CDPENAF au cours de l'année 2018.

Garantir la cohésion sociale

La cohésion sociale a également été une priorité de l'action des services de l'Etat en 2017. L'objectif était d'identifier et de s'attaquer de manière coordonnée aux différents handicaps sociaux affectant les populations les plus en difficulté à l'échelle du département. Sur les territoires urbains, cela s'est traduit par une politique de la ville visant à réduire la fracture des territoires et par un soutien à l'égalité des chances. L'intégration des étrangers participe également de la cohésion d'ensemble de notre société.

Politique de la ville : investissement pour les quartiers prioritaires et en faveur de la rénovation urbaine

La Seine-et-Marne est un **département atypique en matière de politique de la ville**, de par l'éclatement et la diversité des profils de ses quartiers prioritaires (QPV) : elle compte en effet plus de 90 000 habitants résidant dans **24 QPV répartis sur 20 communes** allant de Villeparisis au Nord à Nemours au Sud, et de Savigny-le-Temple à l'Ouest à Provins à l'Est.



Cet état de fait implique des **enjeux particulièrement forts en termes de coordination départementale de la politique de la ville**. Un tel éclatement sur un territoire aussi vaste entraîne des QPV isolés, qui sont souvent de taille modeste. En plus de cet éclatement géographique, les **quartiers prioritaires de Seine-et-Marne présentent une diversité typologique** : on y trouve en effet tant des poches importantes **très urbanisées et fragilisées que des quartiers excentrés souvent isolés en zone rurale**.

En 2017, la dotation des crédits de la politique de la ville pour la Seine-et-Marne était de **3 800 000 €**.

Les **contrats de ville** signés entre l'État, les collectivités et les différents partenaires pour lutter contre le décrochage de ces territoires sont **articulés autour de trois piliers** :

- **la cohésion sociale, avec 73,6 % du total des crédits**, qui englobe les actions relatives à l'éducation, la santé, la parentalité, la culture, le lien social, la prévention et la lutte contre les discriminations ;
- **le développement de l'activité économique et de l'emploi, avec 19,7 % des crédits**, intervient en complément des actions menées par les services de l'emploi et du conseil régional ;
- **le cadre de vie, qui inclut les actions liées à la mobilité, représente 3,1 % des crédits**, hors crédits d'investissement des programmes de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et de la « Dotation Politique de la Ville ».

Le solde, soit 3,6 %, concerne le soutien au pilotage que requiert la politique de la ville.

Par ailleurs, la **Dotation Politique de la Ville (DPV)**, qui s'est substituée à la Dotation de Développement Urbain (DDU) en 2015, a vocation, pour les 6 communes bénéficiaires du département (plus de 3,5 millions d'euros en 2017), à constituer le volet investissement des contrats de ville. Les projets retenus et financés doivent dès lors répondre aux enjeux et objectifs définis dans les contrats pour les territoires concernés.

L'année 2017 a été marquée par les faits suivants :

- l'impulsion de l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville signés en 2015, qui devra être terminée mi-2018 ;
- une mobilisation croissante des acteurs de la chaîne éducative pour proposer des projets, au bénéfice de la réussite éducative des jeunes résidant en quartier prioritaire ;
- la mise en place d'actions de prévention de la radicalisation, qui sont amenées à se multiplier avec la signature des plans locaux de prévention de la radicalisation ;
- le renforcement des actions de promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Chiffres clés de la politique de la ville pour l'année 2017	
Dotation de 3,8 millions d'euros	188 structures financées,
553 actions soutenues	46 postes d'adultes-relais financés

Par ailleurs, plusieurs quartiers de Seine-et-Marne sont concernés par la **rénovation urbaine**.

Certains programmes sont **d'intérêt national** :

- **Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine** : sur les quartiers de Beauregard, Schuman à Melun et Plein Ciel au Mée-sur-Seine. Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) s'inscrit dans un projet global dit «Arc Nord» incluant les communes de Rubelles, Melun et Le Mée-sur-Seine. Le protocole a été signé en mars 2017. La phase diagnostic est terminée et le cabinet d'études RVA travaille actuellement sur des propositions de projet urbain.



- **Communauté d'agglomération du Pays de Meaux** : sur le quartier de Beauval à Meaux. Le projet a été présenté par Jean-François Copé, Maire de Meaux, le 7 septembre 2017 et le conventionnement interviendra dans le courant du 1er semestre 2018. Ce conventionnement actera la démolition des 7 tripodes existants, la réalisation d'opérations mixtes de logements sociaux (25%) et logements en accession et locatif libre. De nouveaux équipements seront installés: le groupe scolaire Alembert, le pôle jeunesse et l'espace ressources, le parc du canal et un nouveau gymnase.
- **Communauté de communes du Pays de Montereau** : sur le quartier Cœur de Surville à Montereau. Le projet du protocole a été présenté par les élus en avril 2018, devant les partenaires du comité d'engagement de l'ANRU.

D'autres programmes sont **d'intérêt régional** (PRIR) :

- **PRIR Grand Paris Sud, site Sénart** : le protocole de préfiguration portant sur le projet d'intérêt régional de renouvellement urbain sur le territoire de l'agglomération de Sénart a été signé le mardi 22 décembre 2015. Ce projet concerne deux quartiers prioritaires de la ville situés dans le périmètre de la Communauté d'agglomération de Sénart : celui du «Centre ville-gare» de Savigny-le-Temple et celui du «Centre-ville et Lugny» de Moissy-Cramayel.
- **PRIR Paris Vallée de la Marne** : le protocole de préfiguration a été signé le 21 décembre 2015. Ce projet concerne deux quartiers prioritaires de la ville situés dans le périmètre de la Communauté d'agglomération de Paris Vallée de la Marne : celui de l'Arche Guédon à Torcy et celui des Deux Parcs situé sur les communes de Champs-sur-Marne et Noisiel.

Les projets régionaux seront présentés à la DHRIL en 2018, Torcy et Moissy dans le courant du premier semestre 2018. Toutefois, nous sommes en attente de la répartition de l'enveloppe allouée par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) à la préfecture de région ainsi que des possibilités offertes par l'ANRU de bénéficier de financements complémentaires dans le cadre du doublement de l'enveloppe annoncé en 2017.

Sur l'ensemble de ces projets, un partenariat DDT/DDCS se met en place sous l'égide de la sous-préfète à la politique de la ville afin de suivre les projets de convention intercommunale d'attribution (CIA) sur les quartiers de renouvellement urbain.

Des actions multiples de prévention des inégalités sociales

- En matière d'hébergement :

Un premier bilan du Plan triennal de réduction des nuitées hôtelières (2015-2017) a été réalisé. Le département de Seine-et-Marne, comme les autres départements d'Ile-de-France, a connu **depuis 2012 une augmentation importante de la consommation des nuitées hôtelières au profit des publics précaires**. Le plan de réduction des nuitées hôtelières lancé en 2015 s'est traduit en Île-de-France par une régulation de la croissance des nuitées hôtelières visant à freiner leur rythme de progression.

FOCUS		
Chiffres sur l'évolution de la consommation des nuitées hôtelières en Seine-et-Marne.		
Exercice	Nuitées	Coût
2013	351 473	7 602 576 €
2014	702 235	13 456 630 €
2015	831 920	14 751 478 €
2016	873 529	15 119 147 €
2017	857 793	14 803 209 €

Pour l'exercice 2017, le Préfet de la Région Ile-de-France a fixé au département de Seine-et-Marne un objectif maximum de 870 736 nuitées. Au final, 857 793 nuitées ont été utilisées par le 115, soit une économie d'environ 245 000 €.

Le plan triennal mis en place en 2015 en Ile-de-France prévoyait la création de 2 700 places d'hébergement d'urgence « alternatives à l'hôtel » (ALTHO). Pour le département de Seine-et-Marne, ce plan s'est traduit :

- en 2015, par la création de 140 places ALTHO
 - en 2016, par la création de 136 places ALTHO
 - en 2017, par la création de 136 places ALTHO
- ⇒ Soit un total de **412 places** ALTHO sur les 3 ans.

- En matière d'accès au logement social :

Le nouveau protocole des Accords Collectifs Départementaux (ACD) de Seine-et-Marne a été mis en œuvre : il constitue une obligation légale qui impose aux bailleurs de reloger, sur tous les contingents des réservataires de logements sociaux, des publics prioritaires. Ils sont conclus pour une période de 3 ans.

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) a négocié, avec les représentants de l'AORIF d'Ile-de-France (Association des Organismes hlm de la Région Ile-de-France), un cadre régional qui a servi de trame aux départements d'Ile-de-France. La DDCS 77 a conclu avec l'AORIF 77 et le département, sur la base de cette trame régionale, **un nouveau protocole entré en vigueur 1^{er} janvier 2017**.

Les principales nouveautés de ce protocole sont :

- Un **objectif plus ambitieux qui passe de 1250 à 1962 relogements dont 30 % de sortants de structure d'hébergement**. Ceci point favorise la fluidité de l'hébergement vers le logement, contribuant, ainsi, à la mise en œuvre d'un axe important du futur plan quinquennal « le logement d'abord ».



- Une **labellisation a priori, c'est-à-dire avant relogement** (et non après relogement comme auparavant). En début d'année 2017, la montée en charge s'est réalisée progressivement ce qui a nécessité des actions de sensibilisation/formation dispensée par la DDCS auprès des bailleurs, des travailleurs sociaux des MDS, CCAS et structures d'hébergement soit près de 300 personnes formées au total. Cela a permis une accélération de l'application du protocole et au final, le bilan 2017 (pour une 1^{ère} année d'application) est satisfaisant avec 1858 relogements (95% de l'objectif global) et un dépassement de l'objectif des sortants de structure (soit 113 % ce qui représente 667 relogements).

- En matière de prévention des expulsions

En 2017, ce sont près de 5 000 assignations qui ont été reçues par les services de l'État (DDCS / Préfecture/SP) et près de 1 861 commandements de quitter les lieux. Sur près de 1 315 demandes de concours de la force publique accordées, seules 428 ont fait l'objet d'un concours effectif, contre 498 en 2016.

L'année 2017 a été principalement marquée par la création de la CCAPEX Nord – commission de coordination des actions de prévention des expulsions, devenue opérationnelle à compter de novembre 2017.

La création de la CCAPEX Nord a permis d'améliorer le service public rendu aux usagers avec une plus grande proximité au niveau du territoire seine-et-marnais. Sur 2 ans (2016 et 2017), la CCAPEX a pu examiner les situations de 195 ménages différents soit une centaine par an.

La DDCS 77 a également participé en lien avec la coordinatrice du PDALHPD (plan départemental d'accès au logement et d'hébergement des personnes défavorisées) à la **révision de la charte de prévention des expulsions** qui sera signée à la fin du 1^{er} trimestre 2018. Pour rappel, ce travail sur la charte doit permettre la mobilisation des différents partenaires de manière coordonnée pour réduire le nombre des expulsions. En Seine-et-Marne, la dernière charte, signée en 2008, a fait l'objet d'une actualisation pour intégrer les évolutions législatives, réglementaires et contextuelles. Sa mise à jour a été co-pilotée par le Département et l'Etat dans le cadre du 7^{ème} PDALHPD 2014-2019. La charte cible les ménages seine-et-marnais menacés d'expulsion, locataires du parc social ou du parc privé mais aussi les propriétaires ne respectant pas l'ordonnance de libérer les lieux dans le cadre d'une procédure de vente par adjudication de leur bien. La CCAPEX co-présidée par l'Etat et le Département, assurera le rôle de comité de pilotage de la charte une fois par an pour valider le bilan et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de la charte.

Les **indemnisations des bailleurs ont vu un abondement exceptionnel de crédits** ce qui a permis un paiement plus important du nombre des bailleurs. Pour mémoire, chaque fois qu'un concours n'est pas accordé, le bailleur peut faire l'objet d'une indemnisation de la part de l'État.

Enfin, la DDCS 77 a également poursuivi le travail de partenariat avec les membres institutionnels et associatifs, le but étant de se situer le plus en amont possible en matière de prévention et de disposer d'un meilleur échange des informations. Ainsi, la DDCS a participé très activement à l'élaboration du schéma directeur logement cadre de vie de la CAF.

■ En matière d'aide alimentaire :

Toujours dans le cadre du plan de réduction du recours aux nuitées hôtelières, les crédits du BOP 304 délégués à la Seine-et-Marne ont permis d'engager les associations à répondre avec une **attention particulière aux besoins d'aide alimentaire des personnes hébergées dans les hôtels par le 115**.

En 2017, l'enveloppe budgétaire départementale de 138 790 euros a permis la reconduction des actions engagées en 2016 et le soutien à la montée en charge de certaines actions structurantes :

- l'association Epi Sol Brie a accompagné des familles hébergées à l'hôtel vers l'autonomie, en leur allouant un budget pour se fournir en denrées dans son épicerie solidaire et en prodiguant des conseils et des recettes pour une alimentation saine et équilibrée ;
- la Croix-Rouge Française a mis en place une plateforme départementale d'aide alimentaire avec deux lieux de stockage et de distribution, une dans le nord et l'autre dans le sud ;
- l'association « Le Sentier » a mis en place un dispositif de navettes permettant de transporter les personnes isolées géographiquement (dont les publics à l'hôtel) vers les lieux de distribution les plus proches, prépare et organise des repas solidaires, prépare et distribue des plateaux repas pour le week-end pour les personnes hébergées à l'hôtel.

L'accueil puis l'intégration des étrangers

La DDCS 77 contribue à l'**accueil des étrangers primo-arrivants via le financement d'ateliers sociolinguistiques (ASL)**.

L'appel à projet départemental 2017 a eu pour objectif de **favoriser le parcours d'intégration républicaine impulsé par la loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France**. Ce parcours d'intégration qui permet à l'ensemble des étrangers primo arrivants de bénéficier de prestations intensifiées et mieux adaptées, est caractérisé par une formation civique et linguistique renforcée, dans le cadre d'un accompagnement plus individualisé et d'une articulation effective avec la politique de délivrance des titres de séjour. Les crédits du programme budgétaire dédié (BOP 104) doivent permettre d'organiser de véritables parcours d'intégration adaptés aux besoins, en prenant le relais du premier accueil assuré par l'OFII.

Les **priorités d'actions 2017** ont visé aussi bien l'insertion sociale et culturelle que l'insertion professionnelle des primo-arrivants. Ces priorités sont : **(1) l'apprentissage de la langue française, (2) l'appropriation des valeurs de la République et de la société française, et (3) l'accompagnement global des étrangers vers un accès effectif aux droits.**

Depuis plusieurs années, le comité de sélection des dossiers est composé du représentant de l'OFII, d'un délégué du préfet, d'un représentant du bureau politique de la ville, un inspecteur, d'un chef de pôle et d'une conseillère technique en travail social. Cette organisation permet de favoriser la continuité du parcours d'intégration et de veiller la répartition des ASL sur l'ensemble du territoire.

En 2017, ont ainsi été financées, pour un montant total de 295 597 €, 27 structures dont 18 sont situées en quartiers politique de la ville.

Un guide a été réalisé à destination du public reçu par l'OFII, permettant d'assurer un parcours d'intégration. Ce document a vocation à recenser l'ensemble des structures subventionnées pour la réalisation des ASL, (coordonnées des ASL, horaires et dates des formations proposées, etc.), permettant au public primo-arrivant de moins de 5 ans signataire d'un CIR (contrat d'insertion républicain) de savoir vers quel ASL se diriger selon son lieu d'habitation.

En matière d'hébergement/logement, en 2017, le dispositif consacré aux personnes migrantes a été renforcé par l'ouverture d'un site supplémentaire à Lagny-sur-Marne portant à 673 le nombre de places en Seine-et-Marne. La DDCS a également participé à l'accueil de migrants suite à 3 évacuations des campements parisiens ce qui a nécessité de mobiliser temporairement (pendant 1 mois) des gymnases sur différentes communes de Seine-et-Marne.



En parallèle, des **actions destinées à accompagner l'intégration de ces publics en France** sont menées. Ainsi, l'association ARILE a été retenue pour la mise en œuvre du dispositif expérimental « Hébergement citoyen » destiné à promouvoir les initiatives d'hébergement des réfugiés chez les particuliers. Le département a également été concerné par le dispositif « AFPA 100 ». Il s'agit d'un plan d'action expérimental pour favoriser l'insertion des réfugiés permettant le couplage entre hébergement et formation. Environ 40 personnes ont pu suivre des formations dans les différents centres AFPA du département. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-et-Marne (DDCS 77) contribue notamment à leur accès au logement (logement accompagné ou logement de droit commun) à leur sortie de formation pour ceux qui souhaitent rester en Seine-et-Marne.

Promouvoir l'éducation, l'accès à la culture et les actions en faveur des jeunes

L'ensemble des acteurs engagés au service de l'éducation

FOCUS – Les chiffres clés de l'Education nationale en Seine-et-Marne

Effectifs élèves : 157 341 élèves dans le 1^{er} degré public pour 1089 écoles. 26 écoles privées sous contrat accueillent 7 231 élèves. 70 331 élèves sont répartis dans 127 collèges, les 17 collèges privés sous contrat accueillent 9 694 élèves.

Postes : Au 1^{er} degré, 155 postes ont été ouverts à la rentrée tandis que 143 ont été fermés. Pour le collège, 36 postes ont été ouverts, et 3 ont été fermés.

Rythmes scolaires : 66% des communes ont fait le choix de revenir à une organisation du temps scolaire réparti sur 4 jours.

Une étroite collaboration entre communes et services de l'Education Nationale

Les liens entre les services de la DSDEN et les mairies sont constants. Par exemple, les opérations de prévisions d'effectifs, la définition des périmètres scolaires ou encore les créations d'écoles font l'objet d'échanges importants. Pour la rentrée 2017, les mairies ont eu la possibilité de revenir à une semaine de 4 jours.

Les délais particulièrement contraints ont montré la réelle capacité de la DSDEN, des mairies et du conseil départemental à échanger très rapidement et à travailler ensemble, dans l'intérêt des usagers du service public d'éducation.



Pour la rentrée 2017, la sectorisation des lycées pour les élèves des communes de Cesson, Vert Saint Denis et Seine Port a été modifiée.

Ces élèves bénéficient désormais d'une double sectorisation sur les lycées Sonia Delaunay de Cesson et George Sand du Mée-sur-Seine. Après avoir travaillé avec l'ensemble des chefs d'établissement (collèges et lycées), l'inspectrice d'académie adjointe et les inspectrices de l'éducation nationale – information et orientation ont rencontré les maires des communes concernées, y compris le maire du Mée, afin d'explicitier les enjeux de la nécessaire resectorisation pour faire face aux flux de population, aux évolutions des effectifs et rationaliser la gestion des moyens pour rééquilibrer les taux de pression qui peuvent parfois être fort contrastés sur un même territoire.

Par ailleurs, comme cela se pratique depuis plusieurs années, la direction de la DSDEN rencontre chaque mois les représentants du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, permettant ainsi un dialogue et un travail de qualité sur la question scolaire autour des collèges.

L'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire

Sept résidences territoriales en milieu scolaire (dont trois en zone REP +) ont été installées et ont concerné une quinzaine d'établissements scolaires (de l'école primaire au lycée) et plus de 1200 jeunes dans tous les champs artistiques (théâtre, danse, musique...) pour un montant de 52 000€ (soit 27 % de l'enveloppe consacrée aux résidences sur l'académie de Créteil).

Sur le département, la fréquentation des **dispositifs d'éducation au cinéma** est stable :

- 64 écoles et 9 555 élèves ont participé à Ecole et cinéma (sa déclinaison pour les maternelles a concerné 50 établissements et 4205 élèves), mise en œuvre par le cinéma Apollo à Pontault-Combault ;
- 61 collèges et 5 204 collégiens à Collège au cinéma, et 50 lycées, coordonné par l'association départementale Act'Art 77 en lien avec le cinéma Ciné Paradis de Fontainebleau ;
- 5 297 lycéens et 143 apprentis ont profité du dispositif lycéens et apprentis au cinéma, mis en place par l'Association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France (l'ACRIF).

Adaptation de la scolarisation pour les enfants étrangers

En matière de scolarisation des enfants étrangers, pour le 1er degré, 36 enseignants d'unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) sont à la disposition des circonscriptions, chaque enseignant UPE2A couvrant entre 1 et 5 écoles. L'action est menée conjointement avec le Centre Académique pour la Scolarisation des Elèves Allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV). Les élèves concernés sont soit des primo-arrivants, soit des élèves pour lesquels l'aide est prolongée par un soutien linguistique. En moyenne, au cours de l'année scolaire 2016-2017, ils ont été **494 à être pris en charge chaque mois dans ces dispositifs**. Un protocole est mis en place sur le département pour recenser les élèves allophones et, après évaluation, déterminer la classe d'affectation et la fréquentation ou non de l'UPE2A. Chaque enseignant est placé sous la responsabilité de l'IEP de circonscription qui organise son service. Les élèves allophones isolés en zone rurale étant plus éloignés de ces dispositifs, des formations sont organisées pour aider les enseignants à les scolariser. De plus, une formatrice du CASNAV intervient régulièrement pour des formations de circonscription ou à la demande d'un enseignant et propose de nombreux outils pédagogiques.

Pour le 2nd degré, l'accueil des élèves allophones voit ses caractéristiques se modifier d'année en année. L'arrivée de migrants et réfugiés sur le territoire national depuis plusieurs mois engendre une augmentation notable des élèves accueillis dans les dispositifs pour élèves allophones en 2016 et 2017. La demande est notamment forte pour les élèves dits « NSA » à savoir non scolarisés antérieurement. **Les dispositifs d'accueil de l'Éducation nationale ont été adaptés pour répondre à cette nouvelle demande.** A la rentrée scolaire 2017, deux nouvelles structures ont été modifiées pour accueillir ces élèves à faible niveau d'éducation : l'un est implanté dans le nord du département (Émerainville) et l'autre dans le centre (Nangis). Par ailleurs un dispositif d'accueil « classique » a été ouvert à St Pierre-les-Nemours. Le dimensionnement de ces différentes structures pourra être revu au cours de l'année scolaire 2017-2018 pour répondre à la demande des jeunes élèves allophones.

La politique culturelle a été en 2017 plus massive et mieux distribuée sur le territoire

De multiples projets

Dans le cadre de l'appel à projet régional « Culture et lien social », la Seine-et-Marne était jusqu'en 2017 le département d'où provenait le moins de projets. Cependant, en 2017, **14 projets ont été menés** (contre 7 en 2016) pour un montant de 107 000 €, soit par des acteurs locaux, soit par des compagnies implantées ailleurs en Île-de-France mais ayant développé des partenariats solides sur le territoire.

Chacun de ces projets est co-construit avec une structure sociale implantée dans le quartier prioritaire concerné (centre social, mission locale, CCAS, bailleur social).

Ces projets sont dorénavant mieux répartis. Les projets culturels soutenus dans ces QPV étaient auparavant concentrés majoritairement dans les quartiers prioritaires situés dans la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne. Sous l'impulsion du préfet de la région Île-de-France, une politique de **partenariat** étroit a été mise en place en 2016, entre un **Établissement Public National (EPN)** et une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP). Ainsi, la Seine-et-Marne compte deux jumelages EPN / ZSP.

Exemples de projets en Seine-et-Marne

Projet mené par le Château de Champs-sur-Marne et la Ferme du Buisson (Scène Nationale) : il a pour ambition d'immerger les habitants de la ZSP de Torcy dans un processus global de création et découverte artistiques en les associant à un collectif de professionnels de la culture (artistes, commissaire d'exposition, médiateurs). A titre d'exemple, le projet intitulé « L'étoffe des héros » se développera plus particulièrement autour d'un thème fédérateur (le vêtement) qui se déclinera en trois thématiques complémentaires : les costumes, la mode et les coutumes.



Compagnie KMK - Il s'agit d'un projet mené par le château de Fontainebleau à Savigny-le-Temple en lien avec les objectifs définis par les deux partenaires : permettre aux participants de mieux s'approprier le patrimoine de ce territoire, de son histoire locale comme nationale et de contribuer au dialogue des cultures.

Dispositif « Journaliste en résidence » : Dans ce cadre, la journaliste Sophie Gindesperger a mené un projet au sein des QPV de Melun, Dammarie-les-Lys et le Mée-sur-Seine, pour un montant de 15 000 €.

Et bien d'autres projets : Plusieurs ateliers et projets d'éducation aux médias et à l'information ont été menés en partenariat avec l'association « Silhouette », l'École de la seconde chance Melun E2C, le CSF Melun, l'espace jeunesse Vivaldi à Melun, l'espace jeunesse Schuman à Melun, le Collège des Capucins à Melun et le Conseil citoyen de Dammarie-les-Lys. Une intervention autour de la problématique « Les fake news, comment les repérer, comment les vérifier ? » a également été organisée avec la médiathèque l'Astrolabe à Melun. A noter également, le domaine de Fontainebleau, le musée de la grande guerre de Meaux et le parc de Rentilly sont des partenaires très engagés dans l'opération «C'est mon patrimoine».

Un dispositif de lecture publique



Le concours particulier en faveur de la lecture publique au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) a permis d'accompagner en 2017 les demandes de sept collectivités concernant tant des investissements (équipements mobiliers, informatiques mais aussi des travaux d'entretien des bâtiments) que du fonctionnement (adaptation/extension des horaires d'ouverture). **L'aide de l'Etat aux collectivités de Seine-et-Marne émergeant sur ces crédits se porte à 195 000 € en 2017.** Il faut noter tout particulièrement l'aide apportée à la commune de Lorrez-le-Bocage pour des dépenses de fonctionnement s'inscrivant dans le cadre de la création d'un équipement de lecture publique permettant l'articulation avec la labellisation d'une MSAP.

Dans le cadre de la politique de **développement de la lecture publique**, l'année 2017 a vu la poursuite de deux contrats engagés en 2016 avec la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne (période 2016-2019, montant annuel Etat de 20 000 €) et la Communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire (période 2016-2018, montant annuel Etat = 10 000 €). Un nouveau contrat a été engagé avec la Communauté de communes Brie des rivières et châteaux et le Conseil départemental (période 2017-2020, montant annuel Etat = 10 000 €).

Il faut relever la création en 2017 de l'antenne Île-de-France/Est du Labo des histoires, création pour laquelle la DRAC a apporté un premier financement à hauteur de 8 500 €, cette structure associative se déployant au niveau national autour des projets d'ateliers d'écriture et de lecture auprès des jeunes publics.

Depuis 2009, le ministère de la Culture décerne le **label Premières Pages** qui a pour but de **sensibiliser les tous petits et leurs familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge**. En 2017, la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la Médiathèque départementale ont bénéficié d'une aide financière dans le cadre de cette labellisation.

Dans le secteur de **l'économie du livre**, un soutien a été apporté à la librairie indépendante Vaux-Livres, installée à Vaux-le-Pénil, pour un projet de réinformatisation, ainsi qu'à la maison d'édition Ça et là (Bussy-Saint-Georges) qui a bénéficié d'une aide au développement numérique.

Par ailleurs, la DRAC a apporté son soutien à la manifestation littéraire portée par l'association « Encres Vives » et menée sur la commune de Provins.

Dans le domaine du **patrimoine écrit**, les communes de Melun (cadre Pacte culturel), Coulommiers, Fontainebleau et de Provins ont été accompagnées pour des opérations de restauration et de numérisation des fonds patrimoniaux (26 000 €). Deux sociétés savantes (Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins et Société historique de Meaux) ont obtenu un accompagnement de la DRAC pour la publication annuelle des travaux de recherche.

Agir sur les inégalités sociales

Plusieurs axes ont été mis en œuvre pour favoriser l'égalité des chances.

- Développement du réseau information jeunesse et construction de liens entre ce réseau : ce réseau est constitué d'un centre information jeunesse et de points et bureaux information jeunesse. Il a été étendu avec les missions locales. Des réunions ont été organisées, sur le nord et le sud du département, afin d'échanger sur les pratiques respectives, mutualiser les compétences et savoir-faire de chacun dans la perspective d'améliorer l'accompagnement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.
- Bourses d'aides à la scolarité : la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN) gère les bourses d'aide à la scolarité des collégiens, lycéens et des élèves de CFA, issus des établissements publics et privés sous contrat, pour les 3 départements de l'académie de Créteil : Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne. Pour l'année 2017, ce sont 238 051 élèves dont 55 039 pour la Seine-et-Marne, qui ont bénéficié de ces aides, pour un montant de 48 618 138,04 €, dont 11 045 633,07 € pour le département.
- Fonds social collégien : il s'agit d'une aide à la scolarité accordée par l'Etat destinée à répondre aux difficultés des familles à faire face à des dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant. Il peut s'agir de tout ou partie des frais d'internat, de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport, de fournitures et manuels scolaires. Il a vocation à être concentré sur des interventions ciblées concernant des situations ponctuelles particulièrement difficiles ne pouvant être en tout ou partie prises en compte par des dispositifs de droit commun (bourses nationales). La DSDEN dispose de la compétence pour allouer les crédits, d'une part aux collèges publics et, d'autre part, aux collèges et lycées privés sous contrat. Au titre de l'année civile 2017, 601 221 euros ont été alloués aux collèges publics et 39 090 euros aux établissements privés sous contrat. La répartition de ces enveloppes a été arrêtée, dans un objectif d'équité de traitement, au regard de la situation des effectifs et d'indicateurs sociaux propres à chaque établissement.

FOCUS - Amélioration du réseau des Points d'Accueil et d'Écoutes Jeunes

Les Points d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ) accompagnent les adolescents et jeunes adultes se trouvant dans une situation de vulnérabilité. Ce sont des structures généralistes qui offrent une écoute, un accueil et une orientation aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et leurs familles. Ces structures accueillent de façon inconditionnelle, gratuite et confidentielle, sans rendez vous, seul ou en groupe jeunes et/ou parents souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation, des lors qu'ils rencontrent une difficulté concernant la santé dans le sens le plus large : mal être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, décrochage social, scolaire.

Le département ne compte que **4 PAEJ, 1 au nord et 3 au sud, ce qui rend difficile d'assurer un maillage territorial optimal**. Les orientations 2017 ainsi qu'un cahier des charges rénové visent à réaffirmer la places des PAEJ auprès des jeunes vulnérables, améliorer la prise en charge de ce public et à inscrire les PAEJ dans l'écosystème des politiques de jeunesse.

Un comité de pilotage départemental s'est tenu le 28 novembre 2017 dans l'objectif d'une démarche concertée associant les représentants des 4 PAEJ, du conseil départemental, de la délégation départementale de l'ARS, des missions locales, de la CAF, de la MSA, de la Maison des Adolescents, de l'Education nationale. Il a alors été décidé d'organiser des groupes de travail destinés à dresser un état des lieux de la jeunesse (en particulier vulnérable) sur le département, ainsi qu'à identifier les difficultés et les points de rupture dans la prise en charge des jeunes. L'objectif est de mettre en réseau les différents acteurs afin de coordonner leurs actions et in fine d'améliorer le parcours des jeunes en situation de vulnérabilité ou de détresse. Ces groupes de travail sont programmés sur le premier semestre 2018.

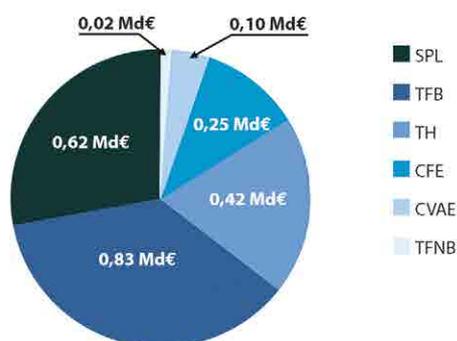
Assurer la gestion financière et fiscale

Le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses de l'Etat sont des missions régaliennes exercées dans le département par les services déconcentrés du Ministère de l'Economie et des Finances, à savoir la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP). Si la DDFiP prend sa part de la mission d'établissement de l'impôt et de son recouvrement, elle assure également la gestion financière et comptable des 2 369 budgets des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé. Son action s'inscrit par ailleurs dans le soutien de l'activité économique, notamment sous l'angle de la modernisation de l'offre de service aux différents publics. A ces fins, le réseau départemental comprend 46 services ouverts au public répartis dans 19 communes. Les services sont spécialisés par public (particuliers, entreprises, collectivités locales) ou par mission (publicité foncière, hôpitaux).

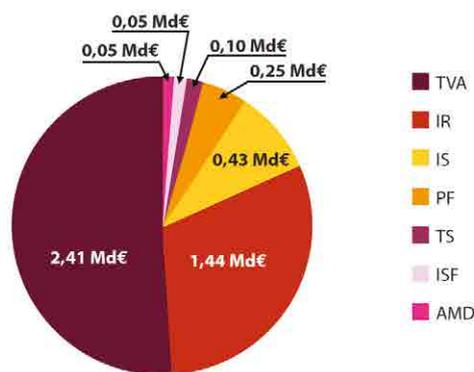
Le recouvrement des recettes publiques

La DDFiP a pour tâche d'établir l'assiette (impôts d'Etat et locaux) et de recouvrer toutes les recettes publiques (Etat et collectivités locales). Les impôts sont établis de diverses manières : ils peuvent être calculés par l'administration (impôt sur le revenu), déterminés par rapport à un taux voté (taxe d'habitation, taxes foncières, taxe sur la valeur ajoutée) ou bien valorisés par le redevable lui-même (impôt sur les sociétés). Les sommes totales recouvrées s'élèvent en 2017 à près de 7 Md€. A titre d'illustration, en matière d'impôt sur le revenu, l'avis d'imposition moyen en Seine-et-Marne s'élève à 3.628 € (contre 3.582€ en 2016). Le taux de recouvrement en Seine-et-Marne s'établit à 98,12 %.

Sommes recouvrées pour les collectivités locales



Sommes recouvrées pour l'Etat



Légende¹

¹ SPL : Produits locaux ; TFB : Taxe Foncière Bâtie ; TH : Taxe d'Habitation ; CFE : Contribution Foncière des Entreprises ; CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises ; TFNB : Taxe Foncière Non Bâtie ; DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux ; TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée ; IR : Impôt sur le Revenu ; IS : Impôt sur les Sociétés ; PF : Publicité Foncière ; TS : Taxe sur les Salaires ; ISF : Impôt sur la Fortune

La DGFIP a engagé une stratégie résolument numérique qui repose sur deux axes forts en matière de recettes :

- Le **paiement dématérialisé des impôts d'État et assimilés** gagne du terrain en s'établissant à 71 % (mensualisation, prélèvement à l'échéance ou paiement en ligne). En 2018, les cotisations supérieures ou égales à 1000 € devront rejoindre obligatoirement ce mode de paiement.

- En matière de produits locaux, la DDFiP de Seine-et-Marne promeut activement des **moyens modernes de paiement** permettant d'offrir un spectre plus large de solutions de paiement aux usagers. La moitié des 114 projets mis en place en 2017 concerne la mise en œuvre de l'offre de paiement par internet (TIPI) proposée par la DGFIP. D'autres solutions innovantes se développent comme le paiement par téléphone portable du stationnement sur la voie publique et l'encaissement par carte bancaire sur internet des billets de spectacles. Depuis octobre 2017, l'option sans contact a été activée pour tous les appareils d'encaissement par carte bancaire de proximité et sa mise en place est immédiate dès lors que le terminal de paiement le permet techniquement.

Le contrôle et exécution des dépenses publiques locales

La DDFiP et son réseau de comptables publics vérifient que les dépenses publiques locales sont conformes au budget voté et justifiées par une pièce comptable. Ces dépenses recouvrent les dépenses de fonctionnement des collectivités (y compris les payes) et incluent les investissements. En 2017, 6 Md€ de dépenses locales ont ainsi été payées in fine par la DDFiP. Le délai moyen entre la prise en charge de ces sommes par le comptable et leur paiement s'établit à 6,5 jours ouvrés.



Un rôle moteur de conseil aux ordonnateurs départementaux

Les comptables publics locaux agissent également en tant que conseil de l'ordonnateur.

Le conseil comptable, financier et fiscal

Au-delà de la tenue des comptes et du contrôle et paiement des dépenses, la DDFiP développe une politique large de conseil et de partenariat :

- **Conseil comptable** : dans le cadre de la certification des comptes des établissements publics de santé, le comptable public vient en soutien de l'ordonnateur pour mettre en œuvre les processus et travaux nécessaires en vue de l'obtention, chaque année, de ce gage de qualité comptable.
- **Conseil financier** : le comptable public est en capacité, le cas échéant avec le soutien des échelons support de la direction départementale, de produire à l'ordonnateur des analyses financières, rétrospectives ou prospectives, apportant son regard aussi éclairé que désintéressé à l'appréciation de la robustesse financière de la collectivité.
- **Conseil fiscal** : l'établissement des impôts et taxes locales constitue une décision sensible dans la vie de la collectivité. Tant pour la fiabilisation des bases fiscales que les simulations de vote de taux, la DDFiP accompagne la collectivité au fil de son processus de confection budgétaire.

Enfin, la DDFiP s'appuie sur plusieurs dispositifs de partenariat avec les collectivités cherchant en cela à dépasser les strictes relations réglementaires en vue de dégager une efficacité accrue pour chacun des contractants. Plusieurs types de conventionnement (convention de services comptable et financier (CSCF), engagement partenarial (EP), contrôle allégé en partenariat (CAP)) sont ainsi possibles, couvrant l'ensemble du spectre comptable (recette, dépense).

Le conseil en modernisation : dématérialisation et monétique

La **dématérialisation** entre les ordonnateurs et leurs comptables permet de fluidifier leurs échanges (titres, mandats, factures, marchés, etc.) à moindre coût (moindre affranchissement, stockage facilité, etc...). Le recours à cette dématérialisation a poursuivi sa progression en 2017 avec désormais 50% des collectivités recourant à la formule la plus aboutie : la dématérialisation totale (dématérialisation des pièces justificatives et signature électronique). Ainsi, le **nombre de mandats avec pièces justificatives dématérialisées est en hausse de +30 %** par rapport à 2016 et représente 71 % du total des mandats émis.

Par ailleurs, le chantier **nouveau de généralisation des factures nativement dématérialisées** via le portail Chorus Pro (émission numérique de factures entre collectivités publiques et réception des factures des entreprises privées) est devenu pleinement opérationnel sur l'ensemble du territoire en 2017. Enfin, l'offre gratuite d'édition et d'envoi pour le compte des collectivités locales volontaires, à partir d'un centre d'édition distant, des avis des sommes à payer à destination des redevables (suite à transmission dématérialisée) a été multipliée par 38 passant de 422 unités à 16 167 unités.

L'Etat en mouvement

En 2017, les services de l'Etat en Seine-et-Marne ont poursuivi leurs efforts de transformation dans le cadre de la « Modernisation de l'Action Publique » (MAP) puis du chantier « Action publique 2022 ». En effet, l'émergence de nouveaux modes d'action publique, l'évolution des attentes des usagers, la transformation des économies ainsi que les défis environnementaux et sociaux imposent une adaptation de l'administration départementale de l'Etat. Cela s'est notamment traduit en Seine-et-Marne par une simplification des démarches administratives et une amélioration du service rendu aux usagers

Poursuite du mouvement de simplification administrative

En Seine-et-Marne, ce mouvement de simplification administrative prend plusieurs formes.

■ Développement des télé-procédures

Pour fluidifier les échanges entre l'administration et les usagers, les possibilités d'échange par voie électronique se développent. Pour l'utilisateur, il s'agit de pouvoir, après s'être identifié, envoyer toute demande, déclaration, document ou information par voie électronique sans que l'administration ne puisse lui demander de confirmer ou répéter sa saisine sous une autre forme.

Depuis le 7 novembre 2016, **tout usager peut saisir l'administration par voie électronique pour de nombreuses démarches sous forme d'une télé-procédure, d'un formulaire de contact ou bien par courriel.** Chaque saisine par voie électronique fait l'objet d'un accusé de réception électronique transmis instantanément à l'utilisateur ou dans un délai maximum de 7 jours ouvrés à compter de la saisine.



Afin d'accompagner cette dématérialisation, **des points d'accès numériques**, animés par des médiateurs numériques, ont été ouverts en préfectures et en sous-préfectures. Ils visent à aider les usagers en particulier, ceux qui sont dépourvus de moyens informatiques ou des connaissances nécessaires à l'utilisation des télé-procédures.

Actuellement, il y a 6 points numériques ouverts sur le territoire de la Seine-et-Marne :

- 2 à la préfecture de Melun, ouverts depuis le 9 mars 2017 - du lundi au vendredi de 9h à 12h ;
- 1 à la sous-préfecture de Fontainebleau, ouvert depuis le 13 octobre 2017 - du lundi au vendredi de 8h45 à 12h ;
- 1 à la sous-préfecture de Meaux, ouvert depuis le 9 octobre 2017 - le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ;
- 1 à la sous-préfecture de Provins, ouvert depuis le 10 novembre 2017 – le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12 h ;
- 1 à la sous-préfecture de Torcy, ouvert depuis le 17 janvier 2018 sur rendez-vous.

Par ailleurs, pour parfaire le maillage territorial, la préfecture a signé une convention avec 10 Maisons de services au public pour l'ouverture d'espaces numériques dédiés et ainsi répondre aux usagers sur tout le territoire.

En matière de transmission des actes avec les collectivités et de contrôle de la légalité, le programme ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), conçu et conduit par le ministère de l'Intérieur consiste à fournir aux services des préfectures et des sous-préfectures un outil d'aide et de suivi du contrôle de légalité. Il permet également aux collectivités de transmettre, par la voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité.

La sous-préfecture de Torcy a souhaité se positionner fortement sur cette dématérialisation en se fixant l'objectif de **100% des communes de l'arrondissement reliées à l'application @ctes** fin 2018. Une réunion d'information, avec la participation des agents de la DRCL, à l'attention de l'ensemble des collectivités pour promouvoir cet outil, s'est déroulée en sous-préfecture fin 2016. Un travail d'accompagnement des communes dans cette démarche a été réalisé par le bureau de la réglementation et de la coordination territoriale (BRCT). Ainsi, 31 communes sont reliées à @actes (69%), 8 sont en cours de signature de convention et 6 autres ont entamé les démarches pour 2018. L'arrondissement teste également la dématérialisation des marchés publics avec le concours de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire. La transmission des lettres d'observations par @ctes est à l'étude et dans l'attente de la réponse de la DGCL sur la validité juridique.

La sous-préfecture de Fontainebleau a, quant à elle, organisé une réunion d'information, mi-novembre 2017, sur la mise en œuvre d'@actes. A l'issue, sur les 47 communes non raccordées, 20 ont formulé une demande de raccordement au 31 décembre 2017.

■ **L'activité des plates-formes à vocation départementale**

La sous-préfecture de Provins s'est vue confier, au cours de l'année 2015, **plusieurs plates-formes départementales** en ce qui concerne l'activité réglementaire. Ces **transferts de compétences** se sont échelonnés comme suit :

- la **législation funéraire** depuis le 1^{er} mai 2015 ;
- les **armes et les explosifs** à compter du 1^{er} septembre 2015 ;
- **autres réglementations diverses et spécifiques** (carte de guide conférencier, duplicata de permis de chasse, déclaration d'option pour les bi-nationaux, etc.) depuis le 1^{er} septembre 2015.

L'année 2017 a été, pour les plates-formes départementales, une année de montée en capacité. Elles ont gagné en efficacité et en efficience, grâce à la mise en œuvre des procédures élaborées l'année précédente, et atteignent à présent leur rythme normal d'activité.

■ **Plate-forme « funéraire »** : elle a instruit pas moins de 1420 dérogations au délai de 6 jours (+28%) et 331 autorisations de transports de corps à l'étranger (+48%), ainsi que 44 dossiers de renouvellement, de modification, de retrait ou de création d'habilitations dans le domaine du funéraire, mais également 3 créations ou ouvertures de chambres. Il est ainsi à noter un surcroît d'activité en ce qui concerne les dérogations au délai de 6 jours par rapport à 2015 et 2016, dû à un relatif déficit du nombre d'opérateurs funéraires sur le département, et, en particulier, du nombre de crématoriums (trois en Seine-et-Marne). En outre, **la plate-forme « funéraire » de la sous-préfecture de Provins a récupéré l'intégralité de l'activité réglementaire du funéraire en Seine-et-Marne au 1^{er} janvier 2017**, la compétence pour les transports de corps à l'étranger ayant initialement été laissée à la main des sous-préfectures de Meaux et Torcy. Cette demande de rattachement de la compétence à la sous-préfecture de Provins, appréciée par les opérateurs, **permet de clarifier la situation et d'accentuer la lisibilité de la plate-forme et d'améliorer les délais de réponse.**

■ **Plate-forme départementale des armes et des explosifs** : l'année 2017 a été marquée par la consolidation des procédures en lien avec le cabinet du Préfet et les états-majors de la direction départementale de la sécurité publique et le groupement de gendarmerie départementale de Seine-et-Marne. La plate forme a amélioré les délais de traitement des dossiers, tout en renforçant le contrôle des instructions par la consultation des différents fichiers (TAJ, FOVeS, SIV, FPR). Elle gère également un nombre croissant de contentieux lié aux refus d'autorisation. Par ailleurs, la poursuite des échanges avec les partenaires et professionnels des armes a fluidifié le partage de l'information et amélioré la connaissance pratique des agents du pôle de la « communauté armes ».



L'activité a été très soutenue puisque pas moins de 3900 dossiers toutes catégories confondues ont été instruits par la plate-forme, dont 2734 déclarations et enregistrements d'armes de catégorie C et D, 732 autorisations ou renouvellements d'autorisations de détention d'armes de catégorie B, 103 ports d'armes, 197 dossiers de cartes européennes d'armes à feu et 76 déclarations de feux d'artifices. Le plan d'actions élaboré en 2016, destiné à sécuriser le processus de délivrance et de contrôle des armes civiles sur le territoire national, a permis la fluidification des échanges avec les états-majors DDSP et GGD, la consolidation des fiches de procédures et la mise en œuvre de nouvelles collaborations avec les partenaires (office national de la chasse et de la faune sauvage, fédération de chasse, fédération française de tir, clubs et stands de tir, armuriers, etc.). **L'année 2018 verra la**

plate-forme départementale des armes et explosifs s'enrichir de nouvelles compétences en reprenant la mise en œuvre de la réglementation relative aux artifices et aux certificats de qualification C4T2, ainsi que la gestion des demandes de port d'armes et d'acquisition d'armes pour les entreprises de sécurité privées. Enfin, dans le cadre de la conception du projet SI Armes, la plate-forme a été invitée à participer à un atelier de Design Thinking (méthodologie qui consiste à inventer un nouveau service objet pour répondre à un besoin).

■ Réorganisation de deux plateformes : Début 2017, la sous-préfecture de Fontainebleau a commencé à transférer sa compétence de plate-forme départementale pour les cartes nationales d'identité (CNI) au Centre d'Expertise et de Ressources des Titres, ouvert le 28 février 2017 à Melun. La gestion des dossiers résiduels (dossiers incomplets, destruction, cartes rejetées par le centre de production...) a été réalisée par la sous-préfecture jusqu'au 20 juillet 2017.



En contrepartie, **a été confié à la sous-préfecture de Fontainebleau la totalité de la compétence départementale en matière de décorations et notamment les distinctions honorifiques (ordres nationaux) qui sont venues s'ajouter aux compétences départementales « médailles », transférées depuis 2016. Le pôle départemental « Décorations »** est composé de deux sections :

■ la section des distinctions honorifiques (l'ordre national de la Légion d'honneur, l'ordre national du Mérite, l'ordre des Palmes académiques, l'ordre du Mérite agricole, l'ordre du Mérite maritime, l'ordre des Arts et Lettres, la médaille de la sécurité intérieure, la médaille pour acte de courage et de dévouement, la médaille de la famille, la médaille du tourisme, l'autorisation de ports de décorations étrangères) ;

■ la section des médailles du travail, médailles d'honneur communales, départementales et régionales, médaille d'honneur agricole, médaille d'honneur des travaux publics, médaille d'honneur des transports routiers, médaille d'honneur des affaires sociales, médaille de l'enseignement technique, médaille d'honneur de l'aéronautique, médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales.

■ **La mise en place d'un outil unique : l'autorisation environnementale**

À compter du 1^{er} mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), sont **fusionnées au sein de l'autorisation environnementale**. La réforme consiste également à renforcer la phase amont de la demande d'autorisation, pour offrir au pétitionnaire une meilleure visibilité des règles dont relève son projet.

Ce dispositif consiste à **fusionner en une seule autorisation plusieurs décisions administratives nécessaires à la réalisation d'un même projet** (autorisation ICPE, autorisation IOTA, autorisation de défrichement, dérogation espèces protégées etc.), de façon à ce que le porteur de projet ne dépose qu'un seul dossier, face à un seul interlocuteur, en lieu et place des différentes décisions administratives qu'il devait auparavant solliciter auprès de multiples services de l'État.

L'autorisation environnementale vise à **faciliter la vie des entreprises et autres pétitionnaires**, en proposant une procédure qui privilégie à la fois le dialogue entre l'État et les porteurs de projet, dans le respect des contraintes des deux parties, la simplification des procédures pour les administrés, tout en garantissant la protection à droit constant des intérêts environnementaux via l'intégration de différentes législations dans un seul arrêté d'autorisation. Elle implique pour les services de l'État de s'organiser de façon optimale, afin de respecter les délais resserrés prévus par la procédure, en particulier sur les points suivants :

- un fonctionnement en mode-projet coordonné par un service coordonnateur qui garde une vision d'ensemble de l'instruction, constitue l'interlocuteur privilégié du porteur de projet, et garantit le respect des phases de la procédure et du calendrier associé au projet ;
- une co-instruction des dossiers à travers la constitution d'une équipe-projet inter-services qui partage rapidement l'information grâce à des outils collaboratifs ;
- une implication anticipée des acteurs non-instructeurs : des échanges plus fréquents avec les pétitionnaires en phase d'élaboration du projet ; des modes de consultation différents, notamment avec les collectivités territoriales, l'autorité environnementale et les commissions consultatives.

En Île-de-France, la DRIEE a assuré le pilotage du déploiement de cette réforme en lien avec tous les partenaires impliqués et a élaboré une note d'organisation générale. Ce projet de note tient également compte des nouvelles dispositions relatives à l'information et à la participation du public, d'une part, à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes, d'autre part.

Toutes les demandes d'autorisation ICPE et IOTA sont désormais instruites selon ces nouvelles modalités qui doivent permettre l'instruction des dossiers dans des délais optimisés.

Amélioration continue du service rendu aux usagers

Dans le cadre de la modernisation de la délivrance des titres, initiée par le **Plan Préfectures Nouvelle Génération**, des centres d'expertise et de ressources de titres ont notamment été déployés pour l'instruction des cartes nationales d'identité et des passeports en février 2017, et pour l'instruction des permis de conduire et des immatriculations en novembre 2017. Cette nouvelle organisation a conduit à la fermeture des services concernés dans l'administration préfectorale.

La sous-préfecture de Meaux a notamment été très fortement impactée par le plan préfetures nouvelle génération (PPNG) : elle est désormais en charge de l'accueil du public, du traitement des dossiers étrangers, des commissions médicales, de la gestion des expulsions locatives pour les arrondissements de Torcy et Meaux, des dossiers territoriaux et du conseil aux collectivités locales.

L'accueil du public de la sous-préfecture de Torcy a quant à lui été profondément remanié avec l'idée de ne recevoir les usagers que sur rendez-vous depuis le 18 avril 2017 afin de garantir des conditions d'accueil et de sécurité optimales et offrir une meilleure image de l'accueil en sous-préfecture. La mise en place de cette nouvelle procédure s'est accompagnée d'une communication en amont et d'un soutien dans les semaines qui ont suivi avec une prise en charge particulière des usagers qui n'avaient pas eu l'information. Au fur et à mesure des mois, les usagers ont pris l'habitude de ce système qui leur garantit d'être reçus lors de leur venue et leur évite de se présenter plusieurs heures à l'avance.

Une recherche de qualité.

Un effort important a été porté sur le traitement des mails de rendez-vous et de renseignements afin de répondre dans un délai inférieur à 5 jours : c'est le point crucial du dispositif qui doit être impérativement respecté pour éviter que les usagers ne se déplacent pour demander des renseignements.

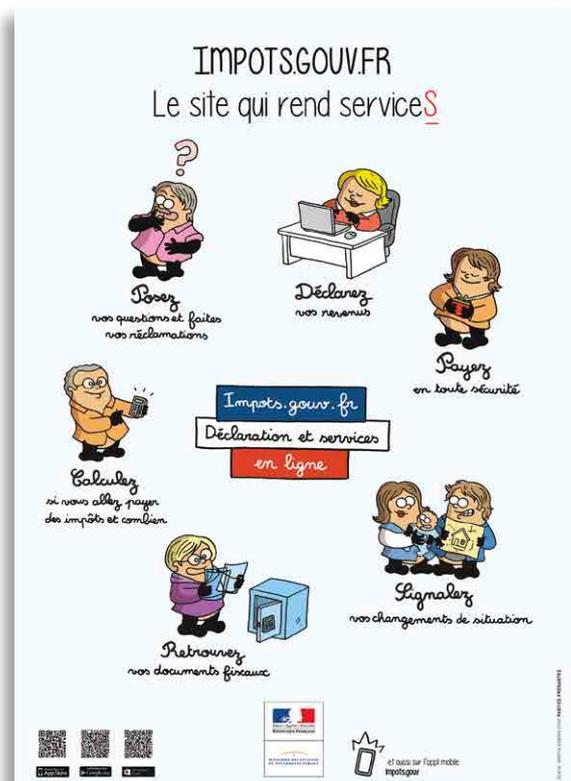
Après 10 mois, **le bilan est très positif** à la fois pour les usagers qui sont sûrs d'être reçus sans temps d'attente et pour les agents pour lesquels les conditions de travail se sont largement améliorées avec la disparition des incidents. Ce système a également l'avantage de pouvoir gérer les flux d'usagers notamment lors des périodes de congés.

A la DDFIP, les télé-procédures ont également été fortement développées, en 2017, au bénéfice des différents publics :

- **63 % des foyers fiscaux ont déclaré en ligne leurs revenus** (ce chiffre va sensiblement progresser en 2018 avec l'obligation de déclarer en ligne lorsque le revenu fiscal de référence de l'année précédente est supérieur à 15 000€).

- **Le paiement dématérialisé gagne du terrain s'établissant à 71 %** (mensualisation, prélèvement à l'échéance ou paiement en ligne). En 2018 les cotisations supérieures ou égales à 1 000 € devront rejoindre obligatoirement ce mode de paiement.

B. Toutes les entreprises, à l'exception des micro-entreprises, mais également les collectivités locales, déclarent et payent en ligne.



Illustrations d'un territoire à forts enjeux



Janvier : Visite délégation japonaise



Février : Assemblée générale des Jeunes Agriculteurs



Février : VO Juliette Méadel à la préfecture



Février : VO François Hollande à Disneyland Paris



Février : inauguration du CERT



Mars : Audience solennelle CRC



Mars : VO Emmanuelle Cosse à Champs-sur-Marne



Mars : Opération coup de poing de la sécurité routière



Mars : VO Mathias Fekl sur le terrain



Avril : Wallaby fugueur



Avril : Cérémonie de la déportation



Avril : Élection présidentielle



Mai : Visite CIO à Vaires-sur-Marne



Mai : VO Gérard Darmanin à Lagny-sur-Marne



Mai : Visite de chantier du centre hospitalier sud de Melun



Mai : VO Marlène Schiappa à la prison de Réau



Juin : Visite de Jean-Marc Sauvé vice-président du Conseil d'État



juin : Élection législative



juin-Baptême de promotion à l'EOGN en présence de Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur



Juillet : VO Françoise Nyssen à Noisiel



Juillet : VO Jean-Baptiste Lemoyne à Noisiel



Juillet : Installation de la Préfète Béatrice Abollivier



Juillet : VO Stéphane Travert à Arville



Aout : VO Sophie Cluzel à St-fargeau-ponthierry



Aout : VO Nicole Belloubet à Meaux



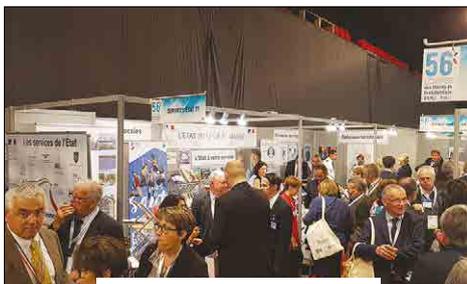
Septembre : Départ des pompiers aux Antilles



Septembre : Visite du Préfet de la région Ile-de-France à Villages Nature



Septembre : Exercice attentat à l'Escale de Melun



Septembre : Congrès des maires



Septembre : Élection sénatoriale



Octobre : VO Édouard Philippe et Marlène Schippa à Champs-sur-Marne



Octobre : VO Julien Denormandie à Blandy-les-Tours et Ville-Saint-Jacques



Octobre : Prise de commandement du Lieutenant-colonel Martinez GDD



Octobre : VO Frédérique Vidal à Champs-sur-Marne



Octobre : Rencontres de la sécurité



Octobre : signature du 3^{ème} Plan départemental de l'eau



Octobre : Installation du Commissaire Hirsoil DDSP



Novembre : Visite du DGPN à Noisiel



Novembre : Lancement de la PSQ



Novembre : VO Édouard Philippe et Muriel Pénicaud à Brie-Comte-Robert



Novembre : Assises de la mobilité



Novembre : VO Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal à Champs-sur-Marne



Novembre : Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française



Décembre : VO Agnès Buzyn à l' EHPAD de Touman-en-Brie



Décembre : VO Édouard Philippe et Agnès Buzyn à Coubert



Décembre : Signature convention sécurité-santé-justice à Meaux

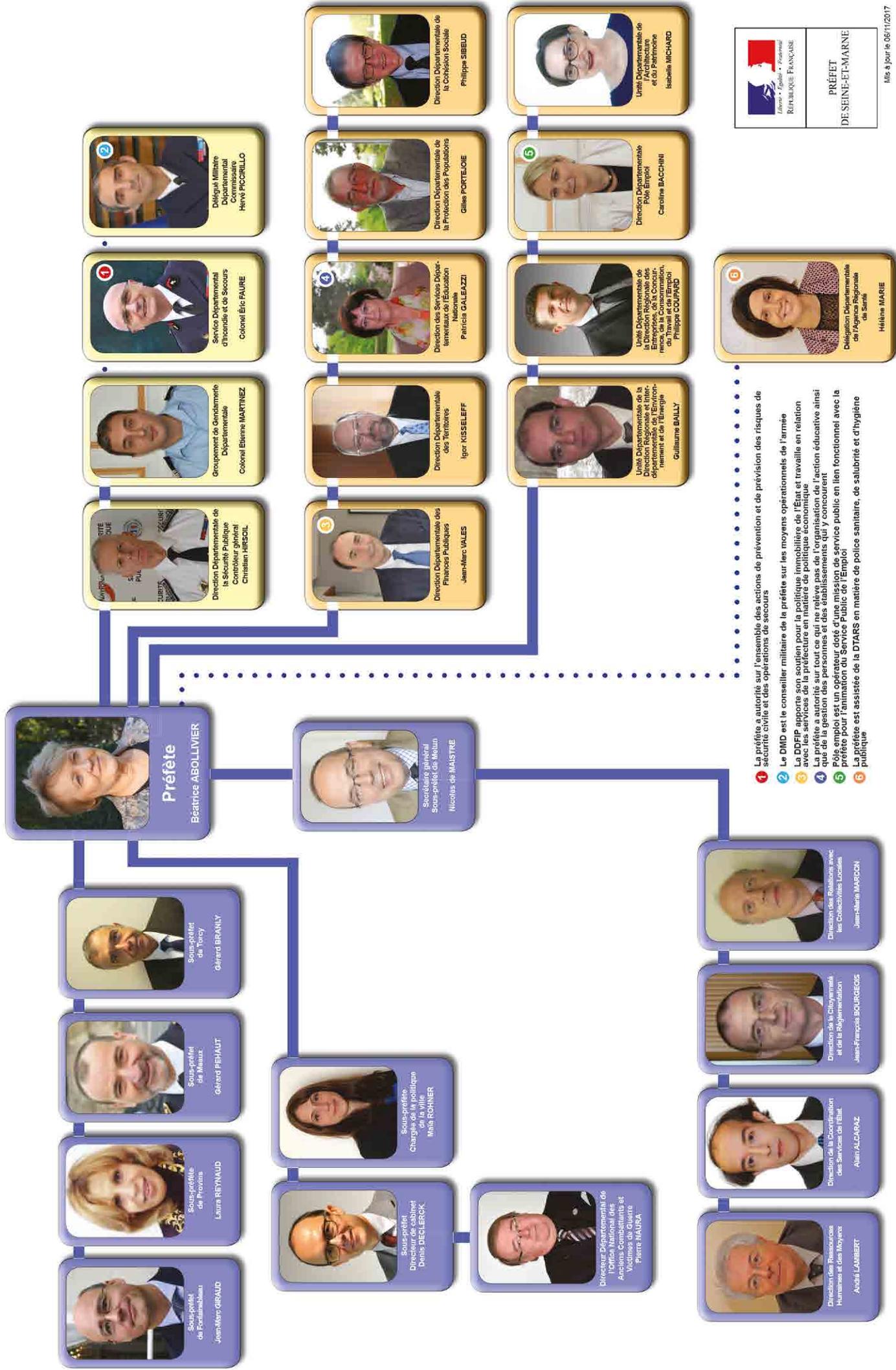


Décembre : Signature Directive Générale d'Orientation (DGO)



Décembre : VO Sophie Cluzel à Vernou-la-Celle-sur-Seine

TROMBINOSCOPE DES SERVICES DE L'ÉTAT EN SEINE-ET-MARNE



- 1 La préfète a autorité sur l'ensemble des actions de prévention et de prévision des risques de sécurité civile et des opérations de secours
- 2 Le DMD est le conseiller militaire de la préfète sur les moyens opérationnels de l'armée
- 3 La DDPIC apporte son soutien pour la politique immobilière de l'Etat et travaille en relation avec les services de la préfecture en matière de politique économique
- 4 La préfète a autorité sur tout ce qui ne relève pas de l'organisation de l'action éducative ainsi que de la gestion des personnes et des établissements qui y concourent
- 5 Pôle emploi est un opérateur doté d'une mission de service public en lien fonctionnel avec la préfète pour l'animation du Service Public de l'Emploi
- 6 La préfète est assistée de la DTARS en matière de police sanitaire, de salubrité et d'hygiène publique





@Prefet77

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/>



Abonnez-vous

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actualites/Lettre-d-information>

Contact presse

pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr

01 64 71 75 29